

Rénovation et développement du site du Centre medico-pédagogique



Mandat d'étude parallèle sur invitation
selon le règlement SIA 143

Rapport final du collège d'experts

26 juin 2023

Introduction

Dans le cadre de l'étude du développement stratégique de son site du chemin de la Cigale et du chemin de Grand Vennes, l'Association "Le Châtelard" a organisé une procédure de mandat d'étude parallèle sur invitation auprès de cinq équipes regroupant chacune un bureau d'architectes, un bureau d'architecte- paysagistes et un bureau d'ingénieurs civils

Prescriptions officielles

Le présent mandat d'étude parallèle est soumis à l'accord inter-cantonal sur les marchés publics AIMP. Les lois, règlements et normes suisses sont applicables.

La procédure est régie par le règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143, 2009.

Maître de l'ouvrage adjudicateur - organisateur et secrétariat de la procédure

Le maître de l'ouvrage adjudicateur est l'Association « Le Châtelard », dont le siège se situe au chemin de la Cigale 21, 1010 Lausanne (VD).

L'organisation de la procédure est assurée par le bureau suivant, dont l'adresse est celle du secrétariat de la procédure, seule valable pour la remise des documents.

Secrétariat de la procédure: Atelier Gamme Architecture
M. Didier Caron
Petit Chêne 19 – CP69
1001 Lausanne
T : +41 21 320 77 41
E : didier.caron@ateliergamme.

Composition du Collège d'experts

Le collège d'experts est composé des personnes suivantes :

Président :	M. Jacques Richter , architecte EPF/SIA/FAS Associé de RDR Architectes
Vice-Président :	M. Guy Gaudard , Entrepreneur, Député Président du Comité de l'Association "Le Châtelard"
Membres professionnels :	Mme Stephanie Bender , architecte EPFL/SIA/FAS/FSU Associée de 2b architectes M. Jean-Yves Le Baron , architecte paysagiste FSAP Associé de L'Atelier du paysage M. Marco Bosso , ingénieur civil EPFL/SIA Associé de Ingeni SA Membre du comité de l'Association "Le Châtelard"

Membres non professionnel :	M. François Gorgé , Directeur général Association "Le Châtelard" M. Stéphane Binggeli , Directeur bancaire Membre du comité de l'Association "Le Châtelard"
Suppléant non professionnel :	M. Christian Beaud , Directeur administratif Association "Le Châtelard"
Suppléant professionnel :	M. Didier Caron , architecte EPF/SIA Associé de Atelier Gamme Architecture Organisateur du présent MEP

Equipes de bureaux invitées à participer au MEP

1. ARCADIE SA, Lausanne
INTERVAL PAYSAGE SARL, Chavanne-près-Renens
WILLI INGENIEURS SA, Montreux-Renens-Carouge
2. EIDO ARCHITECTES SARL, Yverdon-les-Bains
VERZONE WOOD ARCHITECTES SARL, Vevey
GEX & DORTHE SARL, Bulle
3. ESPOSITO + JAVET ARCHITECTES ASSOCIES SA, Lausanne
FORSTER-PAYSAGE SARL, Prilly
ALBERTI INGENIEURS SA, Lausanne
4. JOUD VERGELY BEAUDOIN ARCHITECTES SARL, Lausanne
ATELIER PLUM, Genève
STRUCTURAME SARL, Genève
5. NB ARCHITECTES SARL, Lausanne
CECILE ALBANA PRESSET, Lausanne
MONOD-PIGUET + ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA, Lausanne

Indemnités

Chaque équipe participante qui a déposé son projet reçoit une indemnité forfaitaire s'élevant à CHF 40'000.-TTC.

Planning de la procédure

La procédure du MEP s'est déroulée comme suit :

- 11.01.2023** : Transmission du règlement -programme et de ses annexes aux équipes invitées
- 20.01.2023** : Confirmation officielle, par les équipes invitées, de leur participation au MEP
- 25.01.2023** : Visite guidée du site (de 14h00 à 17h00) – Remise des maquettes
- 01.02.2023** : Délai d'envoi des questions des équipes invitées
- 13.02.2023** : Envoi des réponses du collège d'experts
- 23.03.2023** : Dialogue intermédiaire
- 05.04.2023** : Envoi des critiques intermédiaires

26.05.2023 : Rendu et dépôt des études accomplies auprès du bureau organisateur

09.06.2023 : Présentation finale

27.06.2023 : Proclamation officielle du lauréat et vernissage de l'exposition des études

Objectif du mandat

L'Association « Le Châtelard » a pour but de venir en aide à des enfants et leurs parents devant surmonter des difficultés personnelles ou d'ordre familial.

Le Centre médico-pédagogique (CMP) est une institution mixte qui accueille 24 enfants de 6 à 14 ans et 11 adolescents de 14 à 18 ans. Tous les enfants ou jeunes accueillis souffrent de troubles du comportement, de la personnalité, ou vivent des difficultés familiales. Le CMP a une mission de protection des mineurs selon la Loi sur la protection des mineurs du canton de Vaud (LPromin).

L'ensemble de l'accompagnement vise à permettre à une famille, à qui sont proposés des entretiens réguliers, et à son enfant de rééquilibrer leur relation et de fonctionner normalement dans un processus de sociabilisation. La prise en charge se construit également autour de la vie de groupe (durant la semaine et sur les temps de vacances et de week-end). La mission du CMP est dans ce sens "éducative" au sens large du terme. Le CMP dispose également de classes d'enseignement spécialisé afin de scolariser les élèves sur le site de l'internat.

Toutes les prestations éducatives servies en internat sont délivrées exclusivement aux mineurs et jeunes adultes au bénéfice d'une intervention socio-éducative de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ), du Service des tutelles et curatelles professionnelles (SCTP) ou du Tribunal des mineurs.

L'objectif de ce mandat sera d'atteindre les objectifs programmatifs qualitatifs et quantitatifs du maître de l'ouvrage dans le cadre de l'enveloppe budgétaire à disposition et de concilier la transformation d'un ensemble bâti avec notamment une mise en conformité des prescriptions cantonales en matière d'enveloppe thermique, de protection incendie AEAI et de celles émanant de la norme SIA 500.

Objet du marché

Le site pris en compte dans le cadre du MEP s'étend sur deux parcelles :

La **parcelle 7098** (11'024 m²) au nord du chemin de la Cigale qui comprend cinq bâtiments accueillant notamment l'habitat des groupes éducatifs, les lieux d'éducatifs et de formation, l'administration et la direction du Centre Médico-pédagogique du

Châtelard. Les cinq bâtiments sont intégrés dans un grand parc arborisé offrant des places de jeux, des places de sport et une piscine.

La **parcelle 7106** (1'332 m²) au sud du chemin de la Cigale (accès officiel par le chemin de Grand-Vennes) qui comprend 1 bâtiment accueillant une activité ambulatoire de l'Association du Châtelard.

En 2019, le Châtelard a fait faire un état des lieux de ses bâtiments par la société EPIQR. Celle-ci a mis en évidence l'ensemble des travaux visant à conserver ou rétablir, pour une période d'au moins dix ans, la sécurité et l'aptitude au service que chaque bâtiment doit offrir. Son rapport indique les interventions jugées nécessaires ou urgentes afin d'assurer le confort et l'habitabilité des bâtiments. Il prend aussi en compte les améliorations énergétiques nécessaires, selon la loi sur l'Énergie, les mises en conformité à la norme SIA 358 pour la sécurité des personnes, et les exigences de conformité à certaines directives de la norme incendie AEAI qui ont pu être identifiées.

Les bâtiments existants accueillent l'ensemble du programme répondant à la mission actuelle du centre médico-pédagogique. Quelques améliorations fonctionnelles et de quelques besoins de locaux complémentaires ont été identifiés dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisé en 2021.

Devant l'ampleur des travaux à entreprendre les équipes participant au MEP ont dû se pencher sur les questions suivantes :

- Faut-il rénover ou reconstruire ?
- Dans quelle mesure les choix qui seront faits permettront d'améliorer qualitativement et fonctionnellement la vie du CMP ?
- Comment intervenir sur ce parc immobilier et paysager tout en maintenant l'exploitation du site ?
- Le budget plafonné devant être respecté, comment répartir au mieux les moyens disponibles ?

Il était attendu des équipes participant au MEP une réflexion globale conduisant à un scénario d'une succession d'interventions raisonnées et cohérentes sur les deux parcelles permettant à l'Association de mettre à jour son parc immobilier et d'avoir à sa disposition

un ensemble architectural de qualité pour accomplir sa mission dans les meilleures conditions possibles.

Visite du site - Questions – Réponses

Une visite commentée a été organisée par le maître de l'ouvrage pour les équipes invitées le mercredi 25 janvier 2023. Les équipes ont pu adresser leurs questions par écrit jusqu'au 1^{er} février et les réponses du collège d'experts leur sont parvenues le 13 février.

Dialogue intermédiaire

Les équipes ont pu présenter individuellement au collège d'experts leurs études en cours lors d'un dialogue intermédiaire qui s'est tenu le 23 mars 2023. Suite à cet échange, chaque équipe a reçu, le 5 avril 2023, un rapport intermédiaire comprenant des remarques générales s'adressant à tous les projets et des remarques spécifiques à leur propre étude.

Remise de l'étude

Les études ont toutes été déposées, dans les délais et dans la forme attendue, le vendredi 26 mai 2023.

Présentation finale

La présentation finale des projets s'est déroulée le vendredi 9 juin 2023 de 8h00 à 16h00 dans la grande salle de la Ferme du Châtelard. A cette occasion une dernière discussion entre le collège d'experts et les participants a pu être tenue.

L'étude remise a été jugée par le collège d'experts sur la base des critères cités ci-dessous sans ordre hiérarchique.

- Répartition du programme sur le site entre bâtiments rénovés, transformés ou reconstruits
- Relations entre toutes les entités et concept paysager d'ensemble.
- Organisation spatiale et fonctionnelle des entités proposées
- Qualité architecturale et adéquation au thème
- Concepts structurels et matérialisation
- Considérations environnementales
- Planification des étapes de réalisation avec leurs incidences sur l'exploitation du site
- Economie générale du projet et organisation de la répartition du budget disponible

Vous trouverez -ci-après, présentés dans l'ordre de passage du dialogue final du 9 juin, tous les projets (planches A1 réduites et 2 photos de maquettes), avec les considérations du collège d'experts.

Architecte :
Architecte paysagiste
Ingénieur civil

ESPOSITO + JAVET ARCHITECTES ASSOCIES SA, Lausanne
FORSTER-PAYSAGE SARL, Prilly
ALBERTI INGENIEURS SA. Lausanne

Le concept d'intervention prévoit le maintien en l'état du bâtiment Ado'Suite, la rénovation et agrandissement du Pavillon, la rénovation et transformation de la Villa, de la Ferme et de l'Ecole-administration et la construction d'un nouveau bâtiment (Halle polyvalente).

Le bâtiment du Coteau est aménagé et utilisé comme lieu de dégagement pour des secteurs d'activités qui seront en travaux sur la parcelle principale (unité de vie par exemple).

La nouvelle construction s'implante au sud du site, dans le prolongement du bâtiment Ecole-Administration. Elle vient s'intercaler entre deux arbres remarquables existants qui sont ainsi préservés. Le nouveau bâtiment tire profit de la déclivité du terrain et devient un lien entre la partie haute et la partie basse du parc. Au niveau inférieur, la salle polyvalente, de plain-pied, s'ouvre vers le sud et les places de sport. Au niveau supérieur, le foyer de la salle, de plain-pied, s'ouvre vers le nord et la partie ouest du jardin central. La volumétrie décomposée de la toiture cherche à reprendre le principe établi sur le bâtiment Ecole-administration mais dans des proportions différentes.

Positionné à proximité du bâtiment Ado'Suite et du Pavillon, le volume décompose le parc en plusieurs sous-secteurs. Le jardin central bénéficie d'une ouverture vers le sud, telle une fenêtre délimitée par la salle polyvalente et l'Ecole-Administration et se resserre à l'Ouest ou une « porte » délimitée par nouveau le nouveau bâtiment et Ado'Suite permet de rejoindre l'ouest du site. Les aménagements extérieurs reconnaissent les caractéristiques du lieu avec notamment leur développement sur une succession de plateaux disposés du nord au sud avec des altitudes dégressives. Les véhicules sont concentrés à l'Est du site, d'une part, d'un côté et de l'autre de la rampe d'accès et d'autre part, entre la Villa et la Ferme. Le collège d'experts regrette l'intrusion des voitures au nord-est entre deux bâtiments caractéristiques du lieu et s'interroge sur la praticité et la sécurité des manœuvres imposées par le système de parcage en épi.

Le bâtiment **Ado'Suite** conserve son état et globalement ses fonctions actuelles. La structure de jour est installée dans le local situé au nord-Ouest du rez de chaussée. Au premier étage, le secteur nord accueille trois salles de réunion et la salle d'entretien avec les parents.

Pour le Pavillon, outre la rénovation de son enveloppe avec suppression des adjonctions des années 80 de la façade sud, de l'escalier de secours et du volume d'entrée au nord, une extension modérée du bâtiment est proposée à l'Est, sur tous les niveaux. Cela permet de déployer des unités d'habitat complète sur un seul niveau, une fois au premier étage et une fois au deuxième étage. Cela est également rendu possible suite à la suppression de la cage d'escalier intérieure Est existante et la création d'une nouvelle cage d'escalier greffée sur la façade nord. Dans chaque unité, la chambre du veilleur est prise en annexant une pièce de l'appartement du concierge. Le rez-de-chaussée est peu modifié. La cuisine et les locaux du

personnel sont maintenus. L'entrée sud au bâtiment est désormais l'unique accès au Pavillon. La présence de deux unités d'habitat dans un seul bâtiment peut entraîner des interactions non souhaitables entre elles. Elle rompt l'équilibre actuel de la répartition des unités d'habitat, chacune s'identifiant à un bâtiment du site.

La **Villa** est rénovée mais modérément transformée. L'unité d'habitat reste répartie sur les trois premiers niveaux (Au Rez, les espaces communs, au 1^{er} et 2^{ème} étage, les chambres) et conserve son escalier spécifique et central. Le troisième étage accueille le second appartement de progression accessible de façon indépendante par l'escalier nord. Le projet ne propose pas d'intégrer un ascenseur au bâtiment.

La **Ferme** est rénovée et transformée. Si la grande salle des combles est conservée et qu'un ascenseur est proposé, au nord, pour l'atteindre, les espaces et les fonctions du rez et du premier étage sont revus de façon significative. L'unité d'habitat présente jusqu'ici est transférée dans le Pavillon et laisse place à des locaux de formation (Ateliers, salles d'appui, salles de dégagement) accessibles directement depuis l'extérieur et de plain-pied au rez. Le déploiement des nouveaux locaux ne suit pas et ne met pas en valeur les caractéristiques spatiales d'origine du bâtiment.

Le bâtiment **Ecole-Administration** est rénové. Le premier étage est conservé et réunit les cinq classes et la salle des maîtres. Le rez est transformé pour accueillir l'ensemble du programme de l'administration. La distribution interne proposée au service administratif ne permet pas une autonomie et un accès indépendant à chaque fonction.

La rénovation technique de l'enveloppe de chaque bâtiment existant et conservé a fait l'objet d'une étude spécifique et circonstanciée.

Le **nouveau bâtiment** accueille au rez inférieur, la salle polyvalente, qui est de plain-pied, ainsi que l'ensembles des locaux de service liés à la salle. Au rez supérieur, un hall/foyer et l'Atelier/Cuisine/Office sont en mezzanine sur la salle et, côté nord, en lien et ouvert sur le jardin central. Au deux niveaux, les accès de plain-pied répondent correctement à leur relation avec l'extérieur.

Si une politique conservatrice semble être la ligne de conduite adoptée sur les bâtiments existants, le déséquilibre des interventions proposées sur chacun d'eux ne permet pas d'obtenir un tout cohérent et harmonieux. Les projets de transformations lourdes du Pavillon et de la Ferme n'aboutissent pas à des améliorations fonctionnelles significatives. Les travaux plus modérés à la Villa n'apportent pas de nouvelles solutions à la distribution verticale du bâtiment.

L'exploitation des niveaux du terrain dans l'organisation de la nouvelle salle polyvalente est jugée intéressante. Le collègue d'expert s'interroge sur la précision de son implantation, respectueuse des arbres existants mais entraînant, avec la proximité du bâtiment Ado'suite, la clôture du jardin à l'Ouest.



Maquette : Vue générale



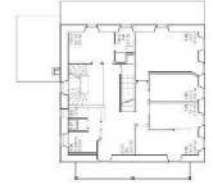
Maquette : Vue depuis l'ouest du site

ASSOCIATION LE CHÂTELARD - MEP Rénovation et développement du site du centre medico-pédagogique

BIEN-ÊTRE VILLES



PLAN DES LOCAUX
ECHELLE: 1/500



Etage 1



Etage 2



Etage 3



PLAN DES LOCAUX
ECHELLE: 1/500



Etage 1



Etage 2



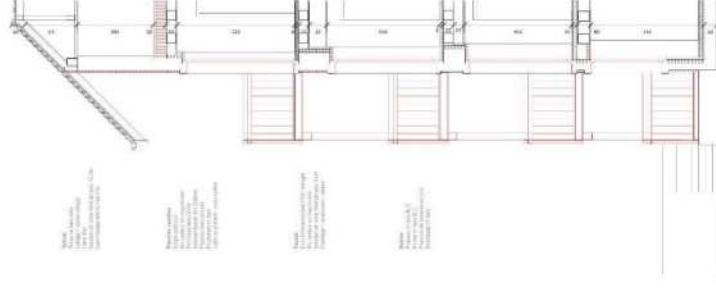
Etage 3

SECTEUR VILLA

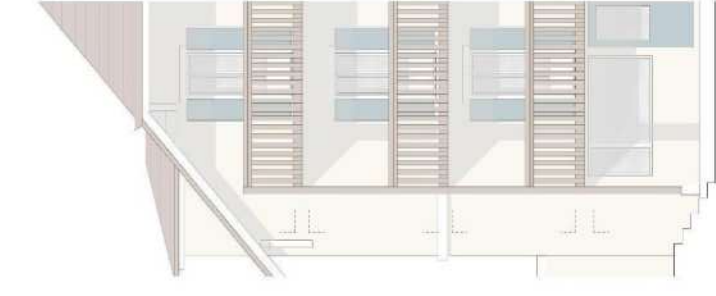
Le projet de réhabilitation de la Villa de la Chapelle est un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à le transformer en un bâtiment moderne. Le projet est divisé en deux phases. La première phase consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à le transformer en un bâtiment moderne. La deuxième phase consiste à construire un nouveau bâtiment.

Le projet de réhabilitation de la Villa de la Chapelle est un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à le transformer en un bâtiment moderne. Le projet est divisé en deux phases. La première phase consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à le transformer en un bâtiment moderne. La deuxième phase consiste à construire un nouveau bâtiment.

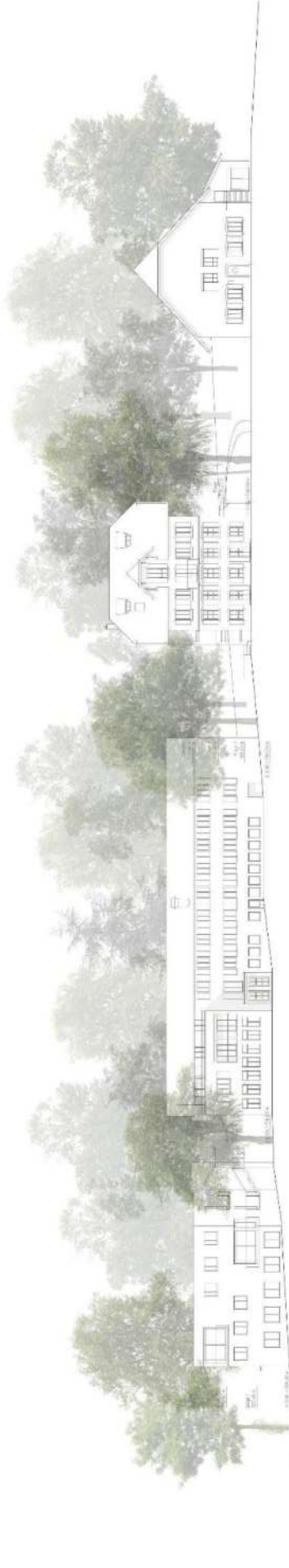
Le projet de réhabilitation de la Villa de la Chapelle est un projet de réhabilitation d'un bâtiment existant. Le projet consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à le transformer en un bâtiment moderne. Le projet est divisé en deux phases. La première phase consiste à réhabiliter le bâtiment existant et à le transformer en un bâtiment moderne. La deuxième phase consiste à construire un nouveau bâtiment.



Section 1/500

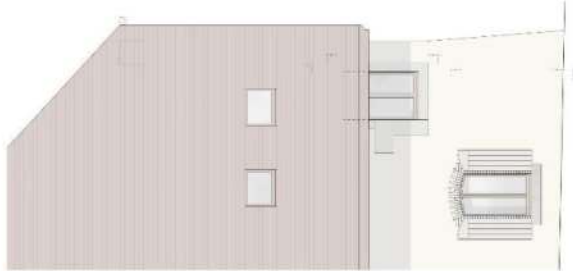


Section 1/500

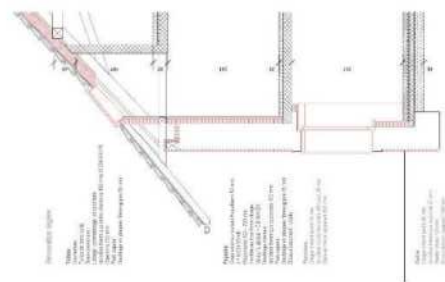


PROJET D'AMÉNAGEMENT
D'UN BÂTIMENT

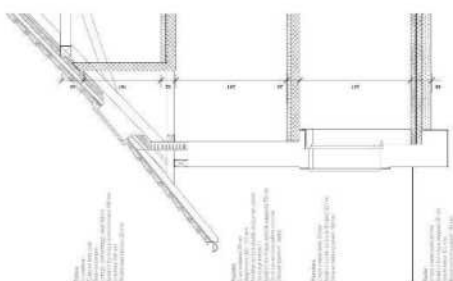
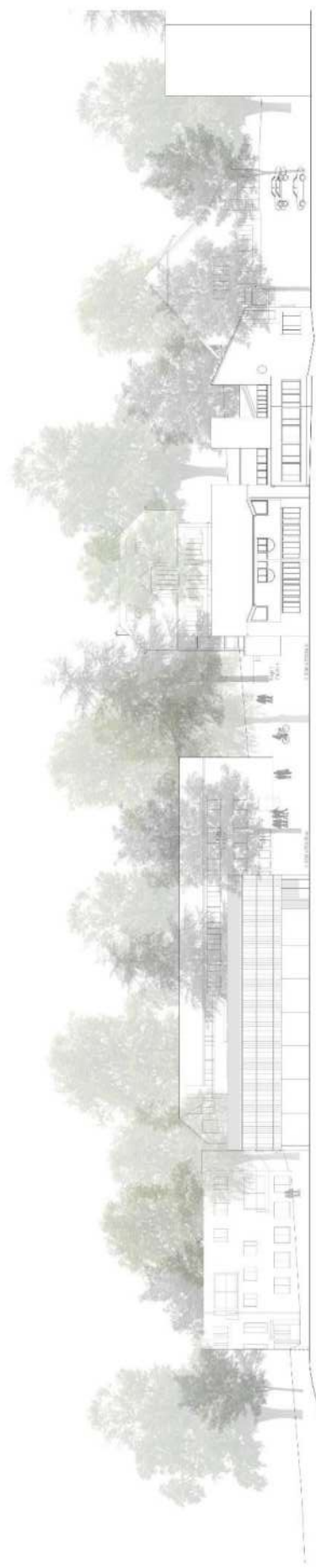
The image displays three architectural floor plans of the 'Haus der Wissenschaften' in Berlin, arranged vertically. Each plan is labeled on the right side: 'Etage 1' (top), 'Etage 2' (middle), and 'Etage 3' (bottom). The plans show the layout of the building, including rooms, corridors, and stairs. Room numbers and names are indicated throughout the plans. The building has a complex, irregular shape with multiple entrances and exits. The plans are drawn in a technical, line-art style with black lines on a white background. The text is in German.



© 2004 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 255: 111–117

[illegible]

© 2000 Blackwell Science Ltd

[illegible][illegible]

WILEY

	10



Kwartalnik

Electron microprobe analysis (EDS) was performed on the

Dividendes et intérêts distribués sur le solde du Capital sont imposables. Les
Bénéfices sont imposables en France, sans aucune modification législative, en
conservant l'abattement existant des 50% pour les dividendes.

La pêche commerciale en 1972 est classée en six secteurs. L'importance relative de la récolte pour les revenus est en fait, du 1^{er} au 6^e, les zones littorales, les ports, les zones de pêche, les zones de pêche, les zones de pêche, les zones de pêche.

LA CROIX
du laitier de la Coma, est chargé par le directeur de la Coma des autres
du laitier de la Coma, est chargé par le directeur de la Coma des autres
du laitier de la Coma, est chargé par le directeur de la Coma des autres

La «Maison de la culture» de la ville de Saint-Jacques, administrée par le conseil municipal, a été achetée par la ville de Saint-Jacques, qui a financé la construction de la maison de la culture. La maison de la culture a été achetée par la ville de Saint-Jacques, qui a financé la construction de la maison de la culture. La maison de la culture a été achetée par la ville de Saint-Jacques, qui a financé la construction de la maison de la culture.

Post-operative management



Principe de réalisation (site polyvalent de Chagny-les-Bains)
Les audits ont été organisés sur deux sites distincts à l'échelle du département de la Côte d'Or.

Les données relatives aux 2000 personnes qui ont participé à ces audits ont été analysées et les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.



- das sind die 400 wichtigsten
- das sind die 400 wichtigsten
- das sind die 400 wichtigsten
- das sind die 400 wichtigsten

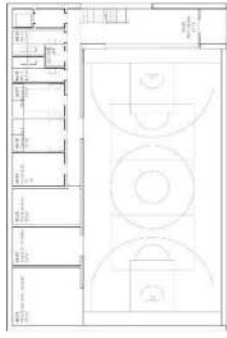


Figure 1-1





Architecte :	EIDO ARCHITECTES SARL, Yverdon-les-Bains
Architecte paysagiste :	VERZONE WOOD ARCHITECTES SARL, Vevey
Ingénieur Civil :	GEX & DORTHE SARL, Bulle

Jamais deux sans trois

Le concept d'intervention prévoit le maintien en l'état du bâtiment Ado'Suite, la rénovation-transformation du Pavillon, de la Villa, de la Ferme et de l'Ecole-administration et la construction d'un nouveau bâtiment (Halle polyvalente, Ateliers, salles de dégagement, salles de réunion et salle des maîtres).

Le bâtiment du Coteau est aménagé et utilisé comme lieu de dégagement pour des secteurs d'activités qui seront en travaux sur la parcelle principale (unité de vie par exemple).

La nouvelle construction vient trouver sa place au sud-ouest du site pour composer, à l'ouest, un trio avec le bâtiment Ado'Suite et le Pavillon, à l'instar du trio formé, à l'Est, par la Villa, la Ferme et le bâtiment Ecole-Administration. Cette organisation du bâti définit un jardin central bordé de bâtiments sur trois côtés et ouvert vers le Sud. Le bâtiment tire profit de la topographie du lieu et installe la salle polyvalente de plain-pied avec le plateau inférieur en s'ouvrant vers l'Ouest. Une adjonction enterrée côté Est permet de compléter le programme avec les locaux de service de la salle. De plain-pied avec le plateau supérieur et ouvert à l'Est vers le jardin central, le niveau intermédiaire du bâtiment propose un palier de transition entre la salle polyvalente située au niveau inférieur et les salles de dégagement et réunion situées au niveau supérieur du bâtiment.

Si le gabarit du bâtiment respecte au sud la limite imposée par la ligne à haute tension, le collègue d'experts estime que sa façade nord s'approche trop du bâtiment Ado'Suite. La relation de plain-pied de la salle polyvalente avec l'extérieure est appréciée mais les activités qui s'y déroulent sont tournées vers l'extérieur du site plutôt que vers son cœur qui devrait être privilégié. La mise en place, sur un seul niveau, de la salle polyvalente et de tous ses locaux de service ainsi que de l'Atelier Cuisine/office est notée positivement.

L'accès au sud-ouest au rez inférieur du bâtiment est en lien avec le parking secondaire ouest (mutualisé avec une aire de jeu) et les éventuels visiteurs ponctuels externes au Châtelard.

Les aménagements extérieurs reconnaissent les caractéristiques du lieu avec notamment leur développement sur une succession de plateaux disposés du nord au sud avec des altitudes dégressives. Les véhicules sont contenus en dehors du centre du site et répartis en deux zones de stationnement ayant chacune un accès depuis le chemin de la Cigale. Pour limiter les travaux d'accès au parking ouest, l'équipe propose d'emprunter et de réaménager l'accès existant sur la parcelle voisine. Cette approche est intéressante mais sa réalisation n'est à ce jour pas assurée. Elle mériterait cependant d'être examinée avec le propriétaire voisin.

Le bâtiment **Ado'Suite** conserve son état et globalement ses fonctions actuelles. La structure de jour est installée dans la salle de dégagement du premier étage qui trouve sa place dans le nouveau bâtiment.

Le **Pavillon** conserve globalement ses affectations actuelles. Outre la rénovation de l'enveloppe du bâtiment avec suppression des adjonctions des années 80 de la façade sud, quelques transformations intérieures sont proposées. Les chambres de l'unité d'habitat, répartie entre le premier et le second étage, sont redistribuées et redimensionnées pour répondre aux exigences de surface de l'OFJ. Au rez, la cuisine est conservée et la configuration des locaux du personnel est légèrement revue pour offrir les surfaces demandées dans le programme.

La **Villa** est entièrement transformée et rénovée. L'escalier central est supprimé. Un ascenseur desservant tous les niveaux est introduit. L'unité d'habitat est répartie entre le premier le second et le troisième étage avec une entrée indépendante au rez. Si l'organisation des niveaux de l'unité d'habitat en trois secteurs bien définis est très clair (service au nord, espace commun au centre, chambres au sud), les chambres résultantes sont jugées très étroites. La suppression des balcons et les nouvelles ouvertures proposées sur la façade ouest sont jugées intéressantes. Au rez, le second et nouvel appartement de progression est accessible de plain-pied.

La **Ferme** est rénovée et transformée. L'unité d'habitat est réaménagée et complétée de deux chambres nouvelles prise sur une trame d'Atelier au rez-de-chaussée. Au deuxième étage la grande salle est conservée mais son accès intérieur est supprimé, hormis la mise en place d'un ascenseur desservant tous les niveaux du bâtiment. Un nouvel escalier extérieur permet d'atteindre la porte d'accès nord de la grande salle et lui confère un statut plus indépendant. En conséquence, de nouveaux locaux sanitaires sont créés à l'entrée de la grande salle. Les locaux libérés suite à la suppression de l'accès intérieurs deviennent un dépôt.

Le bâtiment **Ecole-Administration** est rénové. Le premier étage est conservé et réunit les cinq classes et une salle de réunion mutualisée avec la salle d'accueil des parents. Le rez est habilement transformé pour accueillir l'ensemble du programme de l'administration.

La rénovation technique de l'enveloppe de chaque bâtiment existant et conservé a fait l'objet d'une étude spécifique et circonstanciée.

Le **nouveau bâtiment** accueille au rez inférieur, la salle polyvalente, qui est de plain-pied, ainsi que l'ensembles des locaux de service liés à la salle et l'Atelier Cuisine /Office. Le rez inférieur bénéficie d'un accès indépendant au sud-ouest. Le rez supérieur offre un accès au nord-est, qui est jugé peu généreux au regard des activités qui se déploient au coeur du site. Ce niveau intermédiaire propose une vue en mezzanine sur la salle polyvalente ainsi qu'un Atelier et deux salles d'appui. A l'étage, les salles de dégagement et de réunion sont organisées rationnellement avec de larges vues sur le site. Plutôt que de faire l'objet d'un local de dépôt, le matériel scolaire est distribué dans une série d'armoires réparties dans les salles de dégagements.

Le collège d'experts salue la grande progression qualitative effectuée par l'équipe entre la présentation intermédiaire et la présentation finale. L'intérêt du concept et du projet final présenté a été souligné.



Maquette : Vue générale



Maquette : Vue depuis l'ouest du site

Member of the following committees:

[illegible]

C'est la situation dans laquelle on se trouve au moment de passer les deux premiers jours d'une semaine d'entraînement au site. Cette semaine d'entraînement a pour but de faire passer le participant à un rythme plus soutenu, de lui faire découvrir les sensations de la course à pied, de lui faire découvrir les sensations de la course à pied, de lui faire découvrir les sensations de la course à pied.

[illegible]

RETROROTATION POUR MONTAGNES

MOBILITY CHOICE

It's important the state not restrict transportation options, but instead give parents as many choices as possible so the parents can choose the best option for their child.

There are many programs where the parents of children in the foster care system have to pay for travel. One of the options is to have the parents have to pay for travel. One of the options is to have the parents have to pay for travel. One of the options is to have the parents have to pay for travel.

One consideration about having parents pay for travel is that it may be a barrier for some parents. One of the options is to have the parents have to pay for travel. One of the options is to have the parents have to pay for travel. One of the options is to have the parents have to pay for travel.

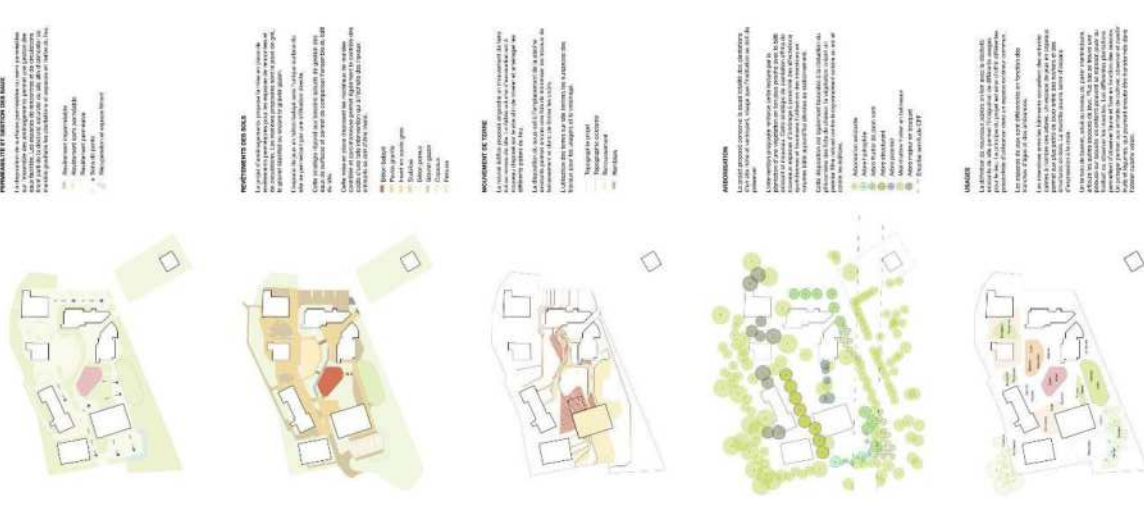
- Access to services – parking, pasteurized milk
- Access to resources – making, transporting
- Public quality
- Planning (coverage)
- Different with the environment
- Planning with the climate
- Planning (not just a)
- Planning (temperature, cold, climate)

- size percent O₂
 size percent N₂
 size percent H₂
 size percent CO₂
 size percent CH₄
 size percent H₂O

PHASAGE DES INTERVENTIONS



PAYSAGE ET AMÉNAGEMENT



COMPOSITION TOUTINE
 100% 100% 100%

COMPOSITION DALLE
 100% 100% 100%

COMPOSITION DALLS D'ETAGE
 100% 100% 100%

COMPOSITION MUR/LAUN U. 100% 100%
 100% 100% 100%

COMPOSITION FANOTIN
 100% 100% 100%

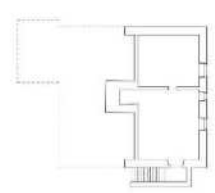
PROTECTION ET PORTES FENETRES
 100% 100% 100%

PROTECTION BALCONS
 100% 100% 100%



COUPE TRANSVERSAL ABB BUS 1/50

LA VILLA



1/50



2/50



3/50



4/50



5/50



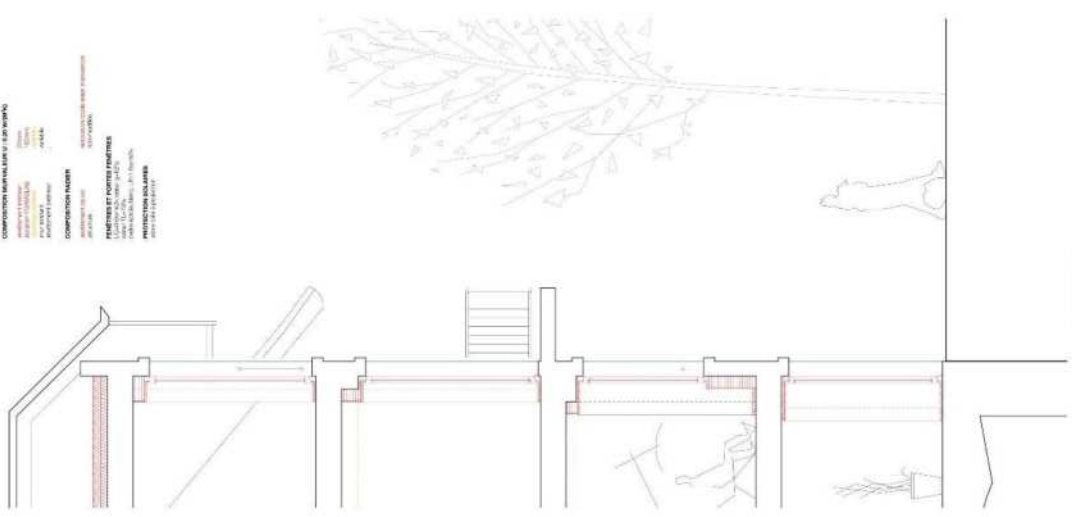
6/50



7/50



8/50



COUPE COMPLETIVE 1/50





PLAN 00000000
1/2000

COUPES CONSTRUCTIVES
133[illegible]

LA FERME

La ferme est le cœur historique du village et l'élément central de la vie communautaire. Elle est le lieu de rassemblement des habitants et le lieu de la vie communautaire.

PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet d'aménagement de la ferme est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement de la ferme est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement de la ferme est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement de la ferme est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement de la ferme est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

LE PAVILLON

LE PAVILLON

Le pavillon est un bâtiment de grande taille, qui sert de lieu de rassemblement pour les habitants. Il est le lieu de la vie communautaire et de la vie communautaire.

PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet d'aménagement du pavillon est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement du pavillon est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement du pavillon est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement du pavillon est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement du pavillon est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

ADO-SUITE

L'ado-suite est un bâtiment de grande taille, qui sert de lieu de rassemblement pour les habitants. Il est le lieu de la vie communautaire et de la vie communautaire.

PROJET D'AMÉNAGEMENT

Le projet d'aménagement de l'ado-suite est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement de l'ado-suite est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement de l'ado-suite est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement de l'ado-suite est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.

Le projet d'aménagement de l'ado-suite est un projet de réhabilitation et de modernisation. Il vise à améliorer les conditions de vie des habitants et à créer un espace communautaire de qualité.



1.05



1.05



1.05



1.05



1.05



1.05



1.05



1.05



Architecte :	ARCADIE SA, Lausanne
Architecte-paysagiste :	INTERVAL PAYSAGE SARL, Chavanne-près-Renens
Ingénieur civil :	WILLI INGENIEURS SA, Montreux-Renens-Carouge

OPPIDA

Le concept d'intervention prévoit le maintien en l'état du bâtiment Ado'Suite avec quelques adaptations et la rénovation-transformation du Pavillon, de la Villa et de la Ferme. Le bâtiment Ecole-administration est partiellement démoli puis agrandi pour lui conférer une image totalement nouvelle, notamment au niveau de l'entrée principale du site, et lui adjoindre la salle polyvalente et le complément de programme scolaire.

Le bâtiment du Coteau est aménagé et utilisé comme lieu de dégagement pour des secteurs d'activités qui seront en travaux sur la parcelle principale (unité de vie par exemple).

En agrandissant et en reconfigurant le bâtiment existant situé au Sud-Est du site, cela permet d'une part de libérer le reste du parc de toute construction nouvelle et d'autre part de proposer un dispositif d'entrée au site entièrement revu et plus ouvert. Le Collège d'expert salue cette démarche qui permet au parc de s'étendre largement au Sud-Ouest et de conserver un lien de continuité avec le parc voisin mais s'interroge sur le gabarit du volume obtenu et de sa surface bâtie qui se démarquent de ceux des bâtiments préservés qui composent le site. Cette proposition semble laisser une possibilité future de construire un nouveau bâtiment à l'Ouest du site. Cette possibilité est relative car d'une part elle est restreinte tant que la ligne à haute tension et les restrictions de bâtir qui lui sont liées seront présentes et d'autre part, une nouvelle construction à l'Ouest réduirait considérablement les qualités du parc obtenu avec la proposition actuelle. La différenciation proposée des aménagements extérieurs en fonction de leur localisation et de leur rapport au bâti est intéressante. Le stationnement est maintenu et contenu à l'entrée du site. Les places de parcs du secteur Est sont conservées et densifiées en dédoublant le système de parcage actuel. Un nouveau secteur de stationnement est proposé au sud du bâtiment Ecole-administration et s'inscrit dans la logique de la redéfinition de l'entrée. Si la vue de la nouvelle entrée est séduisante et peut répondre à un manque actuel de visibilité, on peut s'interroger si la proposition ne va pas trop loin dans le sens inverse en mettant trop d'importance sur l'accueil extérieur alors que le Châtelard se caractérise par la qualité de sa vie intérieure, discrète et abritée. Le dispositif mis en place semblerait plus approprié à un établissement scolaire public ouvert où un grand nombre d'enfants transitent quotidiennement. La salle polyvalente se retrouve partiellement enterrée, avec des liens visuels sur l'extérieur mais pas de prolongement direct et de plain-pied avec le parc. Les travaux nécessaires à la mise en oeuvre de cette transformation et de cette extension du bâtiment Ecole-Administration sont particulièrement impactant sur la vie du site.

Le bâtiment **Ado'Suite** conserve son état et globalement ses fonctions actuelles. L'équipe propose de mutualiser la salle de psychomotricité avec la structure de jour. Cela n'est fonctionnellement pas possible. L'aménagement d'une salle d'appui est proposé devant l'entrée du bureau des éducateurs au 2ème étage. Cela n'est fonctionnellement pas possible.

Le **Pavillon** conserve globalement ses affectations actuelles. Outre la rénovation de l'enveloppe du bâtiment avec suppression des adjonctions des années 80 de la façade sud, quelques transformations intérieures sont proposées. Les chambres de l'unité d'habitat, répartie entre le premier et le second étage, sont redistribuées et redimensionnées pour répondre aux exigences de surface de l'OFJ. Cette réorganisation permet intelligemment d'intégrer, au second étage le deuxième et nouvel appartement de progression qui est accessible de façon indépendante par l'escalier de secours nord. Au rez, la cuisine et la configuration des locaux du personnel sont, de façon générale, maintenus.

La **Villa** est entièrement transformée et rénovée. Les balcons Ouest sont supprimés. L'escalier central est supprimé. Un ascenseur desservant tous les niveaux est introduit. L'unité d'habitat est répartie entre le premier, le second et le troisième étage avec une entrée indépendante au rez. Le niveau de plain-pied de la Villa est occupé par une salle de réunion, la salle d'entretien des parents et l'Atelier Cuisine, tous accessibles directement depuis l'extérieur.

La **Ferme** est rénovée et partiellement transformée. Pour trouver les chambres manquantes requises, l'unité d'habitat existante est réaménagée principalement au rez où elle s'agrandit en s'appropriant une trame d'Atelier. Une nouvelle entrée à cette unité est proposée sur la façade Ouest. Une mutualisation de la grande salle des combles avec les deux salles réunions demandées pouvant être réunies est proposée. La possibilité d'installer un ascenseur à la Ferme n'est pas proposée à ce stade.

Le bâtiment **Ecole-Administration** reconfiguré et agrandi propose à son étage supérieur de rassembler l'ensemble des cinq classes et la majorité (4/5) des salles de dégagement ainsi que la salle des maîtres. Se trouvent également répartis sur ce niveau, quelques bureaux administratifs. Au niveau inférieur, un accès sud s'ouvre sur un hall, dominant la salle polyvalente située un niveau plus bas et permet de rejoindre les vestiaires de la salle. L'administration répartie au rez inférieur sur les deux ailes bénéficie de ses propres accès depuis le nouveau dégagement d'entrée offert au site. Au-sous-sol, les dépôts requis desservent la salle polyvalente. Il n'y a pas d'office pour la salle polyvalente, l'Atelier Cuisine pouvant jouer ce rôle étant placé au rez de la Villa. Bien que sous le même toit, le Châtelard regrette « l'éclatement » de ses locaux administratifs. L'escalier et l'ascenseur, situé à l'ouest desservent, plusieurs secteurs différents, ce qui n'est pas forcément souhaitable.

Le collège d'experts salue la démarche audacieuse et l'exercice intéressant proposé sur le bâtiment Ecole-Administration. Mais malgré les espaces du parc préservés, l'intérêt et la qualité des aménagements extérieurs proposés, cette lourde intervention sur un bâtiment existant ne permet pas d'obtenir les qualités fonctionnelles et les interactions attendues.



Maquette : Vue générale



Maquette : Vue depuis l'ouest du site

OPPIDA

Rénovation et développement du site du Centre médico-pédagogique du Châtelard, Lausanne

INTERVAL

Arcadie
ARCHITECTURE
D'INTERIEUR



Le projet paysager s'appuie sur les qualités existantes du site. Il définit 3 entités principales :

- le paysage de frange, permet la transition entre le parc et son contexte (ordonne, borde, chemine, la Cigale, l'ADP)
- le parc, accueille les espaces collectifs de récréation (le plan des sports, le plan des jeux, le plan des jeux de parc, le plan des jeux de parc)
- le jardin, offre des lieux identitaires à l'échelle de l'habitat individuel.

Ce grand parc est structuré par des points de vue qui permettent également les axes de services (horizontaux).



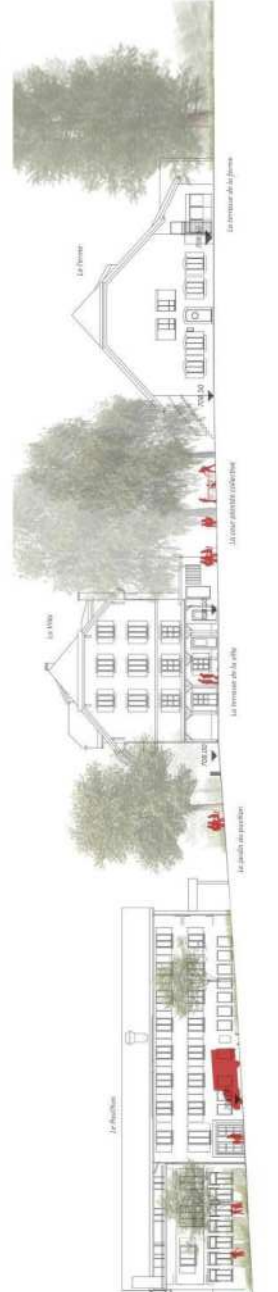
Les autres de parc à grand développement marquent les entrées et les lieux de centralité tout en accompagnant les parcours piétons. Le paysage de frange permet la transition entre le parc et son contexte (ordonne, borde, chemine, la Cigale, l'ADP). Le parc, accueille les espaces collectifs de récréation (le plan des sports, le plan des jeux, le plan des jeux de parc, le plan des jeux de parc). Le jardin, offre des lieux identitaires à l'échelle de l'habitat individuel.



PLAN DE SITUATION



COUPE LONGITUDINALE AA



1:200

OPPIDA

Rénovation et développement du site du Centre médico-pédagogique du Châtelard, Lausanne.

INTERVAL
ARCHITECTURE

Arcadie
ARCHITECTURE
D'INTERIEUR



Vue extérieure de l'entrée du site SMO



Rénovation et développement du site du Centre médico-pédagogique du Clâteland, Lausanne



- LA PLACE DE L'ÉCONOMIE

- LA PRATIQUE DES SPORTS

- C Lieu de regroupement collectif au cœur du parc, en relation avec la nouvelle salle polyvalente, il accueille un grand terrain enherbé, un terrain multisports et des grands ombrages.



Arcadie ARCHITECTURE
SUR MESURE

1. Démolition des alvéoles des salles de classe des façades Sud-Est et Sud-Ouest.
2. Démolition des surfaces de circulation et du service des façades Nord-Est et Nord-Ouest (côté rose).
3. Démolition le fronton construits en 2016, ainsi que le point de façade Est.

- 4. Réalisation des volumes suivants (points) :
 - Isolation périphérique
 - Changement des vitrages existants et création de nouveaux ouvrants
 - Aménagement intérieur de la partie administrative existante

5. Excavation de la salle polyvalente au bout de l'île Oron.
6. Rése à niveau de la cour à l'anté des classes ou ent supérieure

7 Construcción de la sala polivalente

- Date de compression ou jeté, solives ou bois BLC
- Date mise en service
- Sommes port en BLC
- Extension de l'alle Quai au Nord Est sur deux niveaux
- Construction des locaux sanitaires et de la circulation verticale
- Construction des locaux dédiés à la salle polyvalente au rez de chaussée
- Construction d'un plan administratif sur supérieur
- Structure en bois et dalle en aluminium bois
- Extension de l'alle Quai au Ouest de la salle polyvalente
- Construction d'une salle de séminaires

10 La maçonnerie existante est luee partiellement. L'ouvant et l'entente sont enveloppés d'une étanchéité de couleur visible, sur laquelle est disposée une façade ventilée composée d'un bardage en bois prélaque.

11 Réemploi des poteaux et poutres en bois du portique actuel pour la reconstruction

- | | | |
|----|--|--------------|
| 12 | Adoption des bulletins du conseil de politique et des microsanctions des deux salaires | revenu actif |
| 13 | Pour la tenue des nouvelles salles de délibérations de l'Assemblée de la Région | |
| 14 | Adoption des bulletins de l'Assemblée administrative de 2016 | |

15	Circulation verticale - Escalier à gâches de l'entree qui permet l'entree sur le site - Noyau dans l'entree qui dessert tous les niveaux du laboratoire
16	Circulation horizontale - Courbe continue à long des deux bords - Accès de plein pied des salles de classe sur la cour



OPPIDA

Rénovation et développement du site du Centre médico-pédagogique du Châtelard, Lausanne

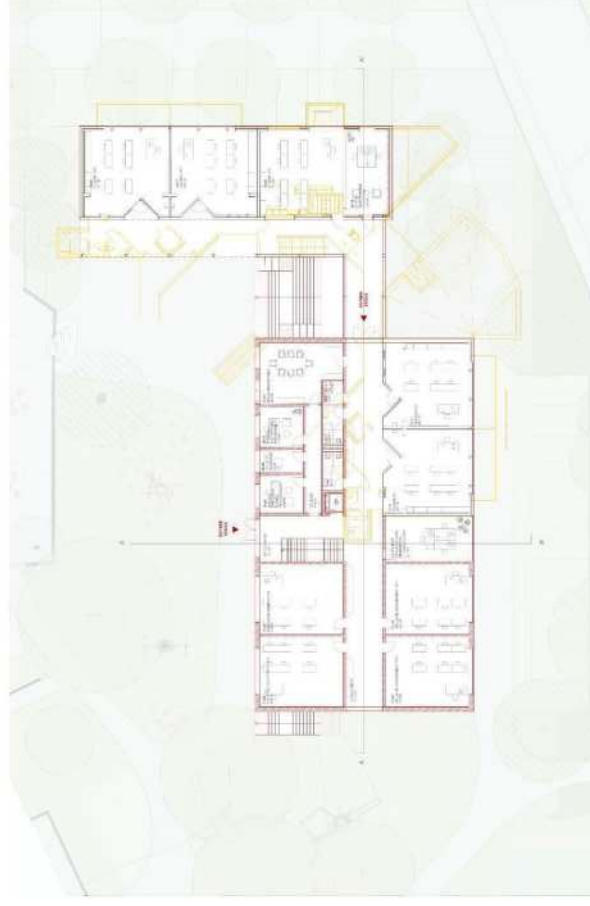
INTERVAL

Arcadie
ARCHITECTURE
SUR MESURE



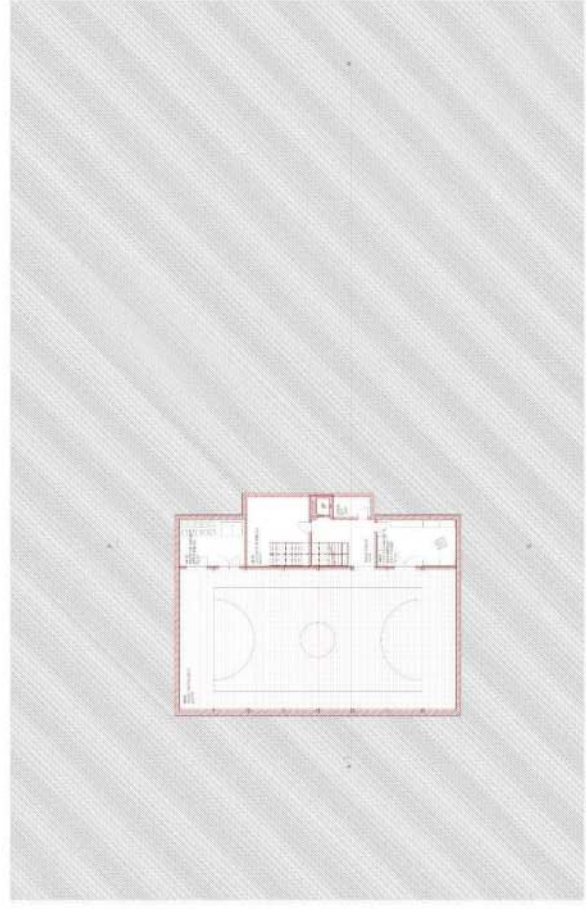
ECOLE/ADMIN - PLAN DU REZ DE CHAUSSEE INTERIEUR

1:200



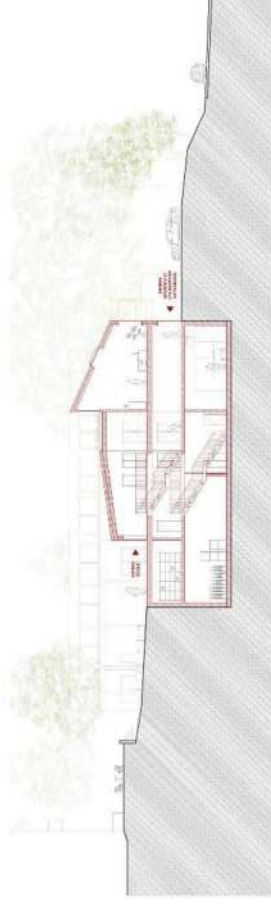
ECOLE/ADMIN - PLAN DU REZ DE CHAUSSEE SUPERIEUR

1:200



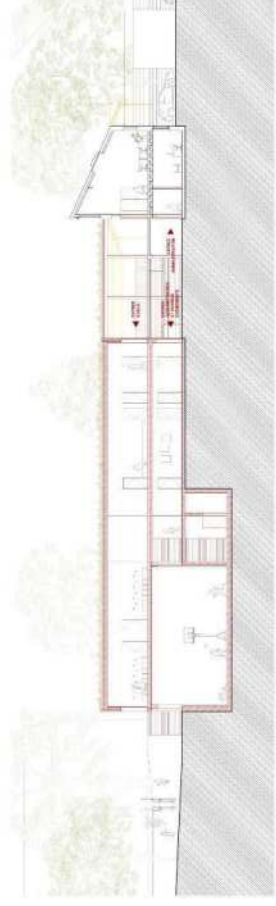
ECOLE/ADMIN - PLAN DU SOUS-SOL

1:200



ECOLE/ADMIN - COUPE TRANSVERSALE N°1

1:200



ECOLE/ADMIN - COUPE LONGITUDINALE AA'

1:200

LE COTEAU AVANT TRAVAILLE

LE COTEAU AVANT TRAVAIL
Atteint provisoire de surfaces administratives

Le départ de l'architecte actuelle au bâtiment Le Coteau pour le centre-ville permet de libérer toutes les surfaces. Pendant la phase n°1 il pourra accueillir les bureaux de l'administration municipale tandis que la phase n°2 sera réservée aux locaux des services administratifs du Centre. Le temps de la rénovation et de l'extension de l'Aire Ouest au bâtiment de l'Ecole d'Administration.



COTTAU - COMME



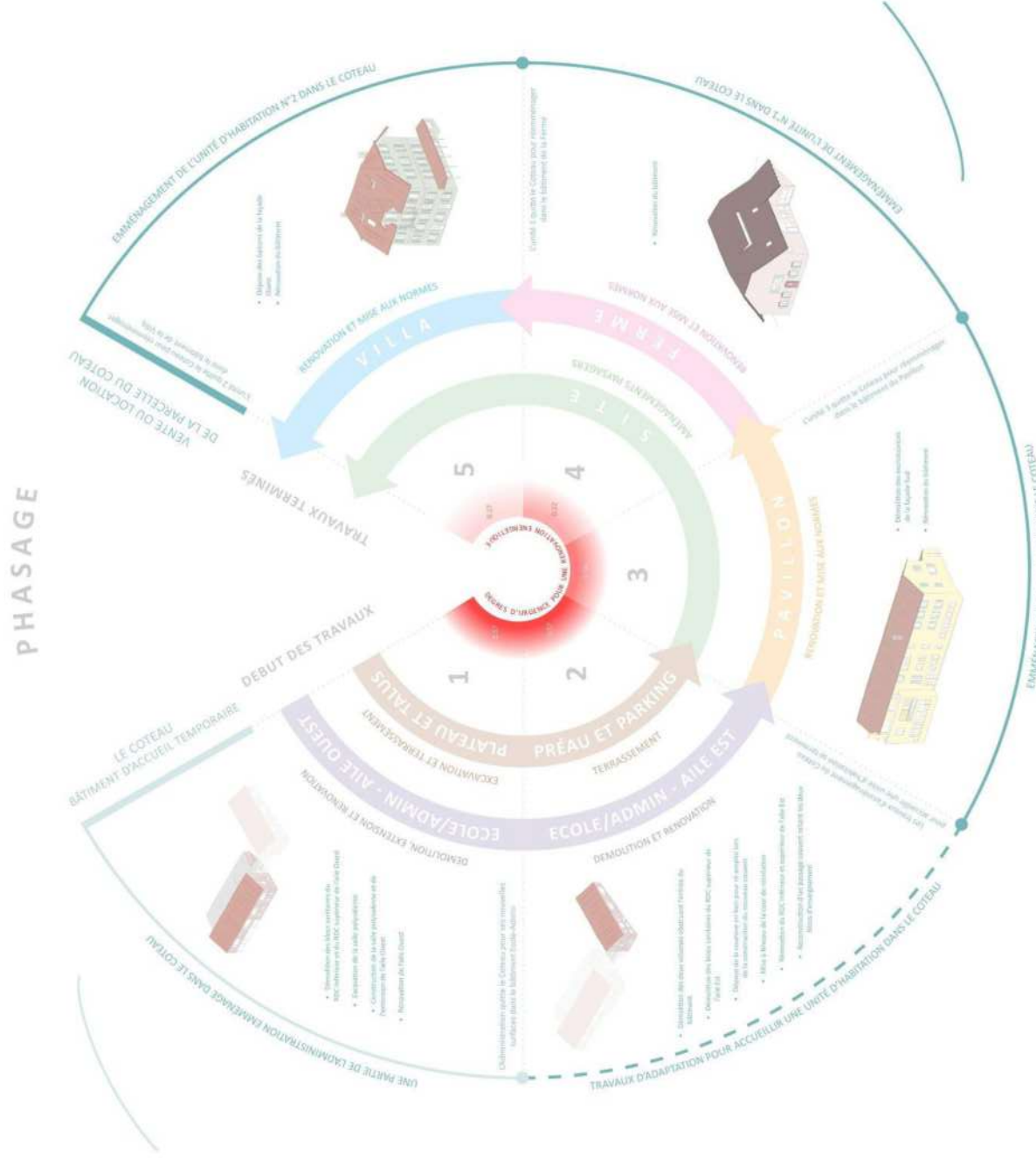
CGITAU - PAGE 1



CONTAIN - RIF OF CHALKSET



CORREAU - SCHUSCHNIG



LE COFFRE À APPRÊS TRAVAIL

Accueil, Remerciements d'une unité d'habitation
LE CÔTÉ DU NORD, 1964-1965

Après la fin des travaux de rénovation et d'extension de l'École l'Ouest de l'École l'Administration, le Cuisinier est livré pour servir des travaux d'adaptation nécessaires. Quelques adaptations suffisent à adapter le bâtiment pour retrouver toutes les surfaces nécessaires à l'extension d'une unité d'habitation. Pour à leur tour, chaque unité d'habitation d'un bâtiment rénové pourra s'installer dans le bâtiment du Cuisinier le terrain des travaux.

OPPIDA

Rénovation et développement du site du Centre médico-pédagogique du Châtelard, Lausanne

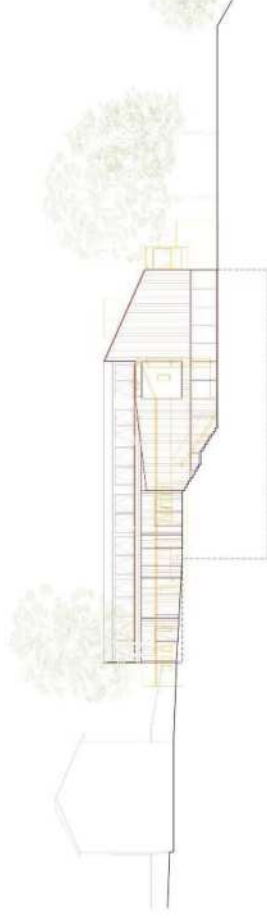
INTERVAL

Arcadie
ARCHITECTURE
SUR MESURE



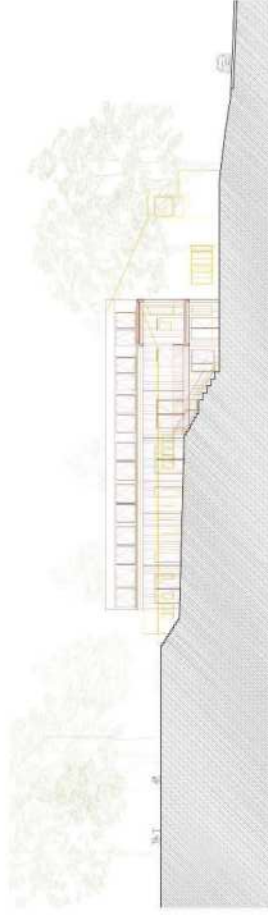
ECOLE/ADMIN - ELEVATION SUD OUEST

1200



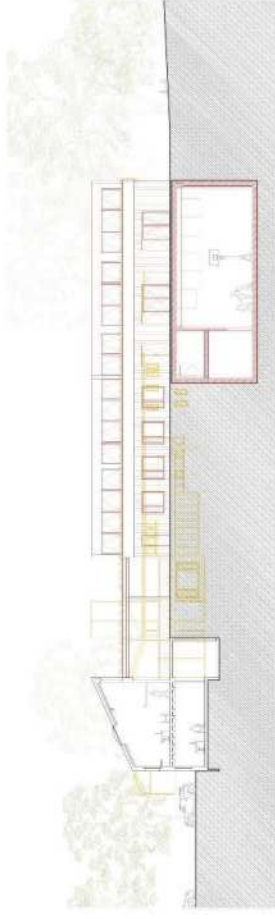
ECOLE/ADMIN - ELEVATION NORD OUEST

1300



ECOLE/ADMIN - ELEVATION NORD OUEST

1300



ECOLE/ADMIN - ELEVATION NORD EST

1200



ECOLE/ADMIN - ELEVATION SUD EST

1300



VUE INTERIEUR DEPUIS LE COLLOM DE L'ADMINISTRATION DU REZ INTERIEUR VERS LA SALLE POLYVALENTE



OPPIDA

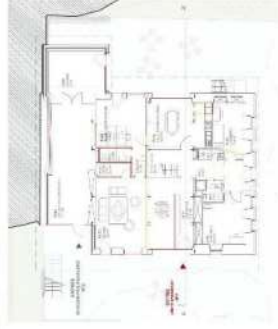
Rénovation et développement du site du Centre médico-pédagogique du Châteaîard, Lausanne

INTERVAL

Arcadie
ARCHITECTURE
DES BÂTIMENTS



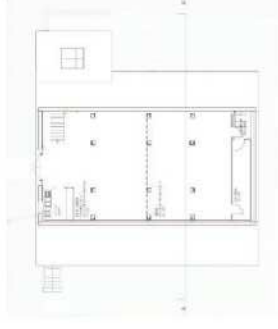
LA FERME



FERME - PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



FERME - PLAN DE L'ETAGE 1



FERME - PLAN DE L'ETAGE 2



FERME - COUPE AA'



FERME - ELEVATION OUEST



FERME - ELEVATION SUD



FERME - ELEVATION EST



FERME - ELEVATION NORD



LA VILLA



VILLA - PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



VILLA - PLAN DE L'ETAGE 1



VILLA - PLAN DE L'ETAGE 2



VILLA - PLAN DE L'ETAGE 3



VILLA - COUPE AA'



VILLA - ELEVATION OUEST



VILLA - ELEVATION SUD



VILLA - ELEVATION EST



VILLA - ELEVATION NORD

OPPIDA

Rénovation et développement du site du Centre médico-pédagogique du Châtelard, Lausanne.

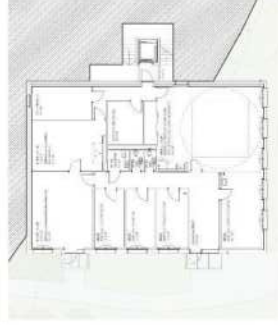
INTERVAL

Arcadie

ARCHITECTURE
DURABLE



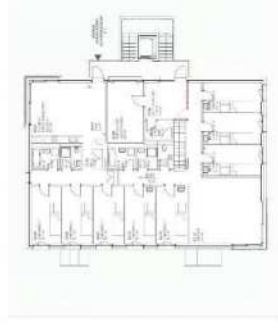
ADOSSUITE



ADOSSUITE - PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



ADOSSUITE - PLAN DE L'ETAGE 1



ADOSSUITE - PLAN DE L'ETAGE 2

1:200



LE PAVILLON



PAVILLON - PLAN DE L'ETAGE 1

1:200



PAVILLON - ELEVATION NORD

1:200



PAVILLON - ELEVATION OUEST

1:200



PAVILLON - PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

1:200



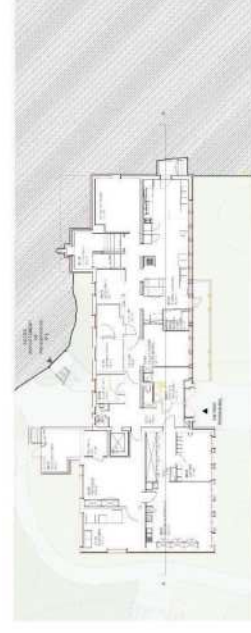
PAVILLON - ELEVATION SUD

1:200



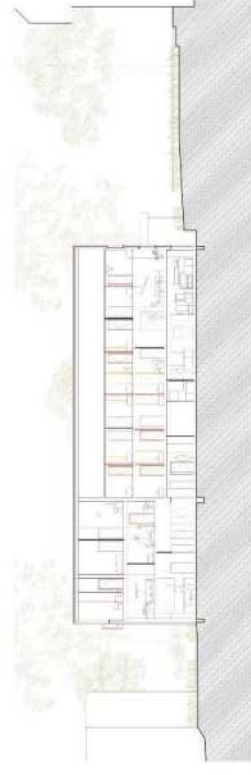
PAVILLON - ELEVATION EST

1:200



PAVILLON - PLAN DU REZ DE CHAUSSEE

1:200



PAVILLON - COUP LONGITUDINAL AX

1:200

Architecte : JOUD VERGELY BEAUDOIN ARCHITECTES SARL, Lausanne
Architecte paysagiste : ATELIER PLUM, Genève
Ingénieur civil : STRUCTURAME SARL, Genève
Physique du bâtiment : PERENZIA SARL, Lausanne

Au Hameau

Le concept d'intervention prévoit une surélévation d'un niveau du bâtiment Ado'Suite, la rénovation-transformation du Pavillon, de la Villa, de la Ferme et de l'Ecole-administration et la construction d'un nouveau bâtiment (Halle polyvalente et salles de dégagement).

Le bâtiment du Coteau est aménagé et utilisé comme lieu de dégagement pour des secteurs d'activités qui seront en travaux sur la parcelle principale (unité de vie par exemple).

La nouvelle construction vient s'ajouter à l'ensemble bâti existant, identifié et défini comme un hameau. Son gabarit est compact et s'inscrit dans un rapport harmonieux et équilibré avec l'environnement construit. Sa position, au sud du site et distant du bâtiment Ecole-Administration, définit un vaste espace central, coeur du hameau, avec une échappée préservée du côté Ouest sur le parc voisin. Le bâtiment tire profit de la topographie du lieu et installe la salle polyvalente de plain-pied avec le jardin central : La salle devient un lieu de vie ouvert permettant des échanges entre les activités intérieures et extérieures. La position de la salle permet également, au travers du bâtiment, d'étendre la vue vers le Sud depuis le jardin central. La partie du bâtiment, placée sous la salle polyvalente est également accessible de plain-pied. L'Atelier cuisine et les salles de dégagements sont orientés au Sud dans un secteur du parc plus calme et moins fréquenté. Le bâtiment offre plusieurs accès liés à son usage, notamment un accès au sud-ouest du rez inférieur en lien avec le parking secondaire ouest et les éventuels visiteurs ponctuels externes au Châtelard. La construction du nouveau volume prévoit, dans son sous-sol limité, d'installer la nouvelle centrale de chauffage du site (chaudière à plaquette bois). Cette installation technique est idéalement placée pour permettre la livraison de son combustible et pour distribuer la chaleur produite à chaque bâtiment. Ainsi le bâtiment vient ajouter à son rayonnement fonctionnel un rayonnement technique.

Les aménagements extérieurs proposés renforcent les caractéristiques du lieu avec notamment les secteurs les plus animés au centre et les plus calmes en périphérie. Les véhicules sont contenus en dehors du centre du site et répartis en deux zones de stationnement, l'une à l'Est, l'autre à l'Ouest, ayant chacune un accès depuis le chemin de la Cigale.

La surélévation d'un niveau du bâtiment **Ado'Suite** permet d'accueillir des salles de réunion et d'appui, un Atelier et la Structure de jour. Utiliser la surface bâtie du bâtiment existant, comme base pour loger une partie du programme, permet de réduire le nouveau volume de la halle polyvalente construit au sud du site. La surélévation d'Ado'Suite propose un couronnement du bâtiment existant en correspondance avec la hauteur et le type de toiture des bâtiments en place au nord de la parcelle.

Le **Pavillon** conserve globalement ses affectations actuelles. Outre la rénovation de l'enveloppe du bâtiment avec suppression des adjonctions des années 80 de la façade sud

et de l'escalier de secours nord, quelques transformations intérieures sont proposées. Les chambres de l'unité d'habitat, répartie entre le premier et le second étage, sont redistribuées et redimensionnées pour répondre aux exigences de surface de l'OFJ. Pour des questions de sécurité incendie, le vestiaire est déplacé du palier de la cage d'escalier dans l'unité d'habitation. Au rez, la cuisine est conservée et la configuration des locaux du personnel est revue pour permettre plus de convivialité et d'interactions.

La **Villa** est entièrement transformée et rénovée. L'escalier central est supprimé. Un ascenseur desservant tous les niveaux est introduit. L'unité d'habitat est répartie entre le premier le second et le troisième étage avec une entrée indépendante au rez. Le second et nouvel appartement de progression occupe le rez et est accessible de plain-pied.

La **Ferme** est rénovée et partiellement transformée. L'unité d'habitat est réaménagée et complétée de deux chambres nouvelles prise sur une trame d'Atelier au rez-de-chaussée. Les doubles hauteurs avec vues entre le rez et l'étage sont rétablies. Au deuxième étage la grande salle est conservée. L'implantation, au nord, d'un ascenseur desservant tous les niveaux est envisagée.

Le bâtiment **Ecole-Administration** est rénové. Le premier étage est conservé et réunit les cinq classes et une salle de dégagement. Le rez est partiellement transformé pour accueillir l'ensemble du programme de l'administration et la salle des maîtres.

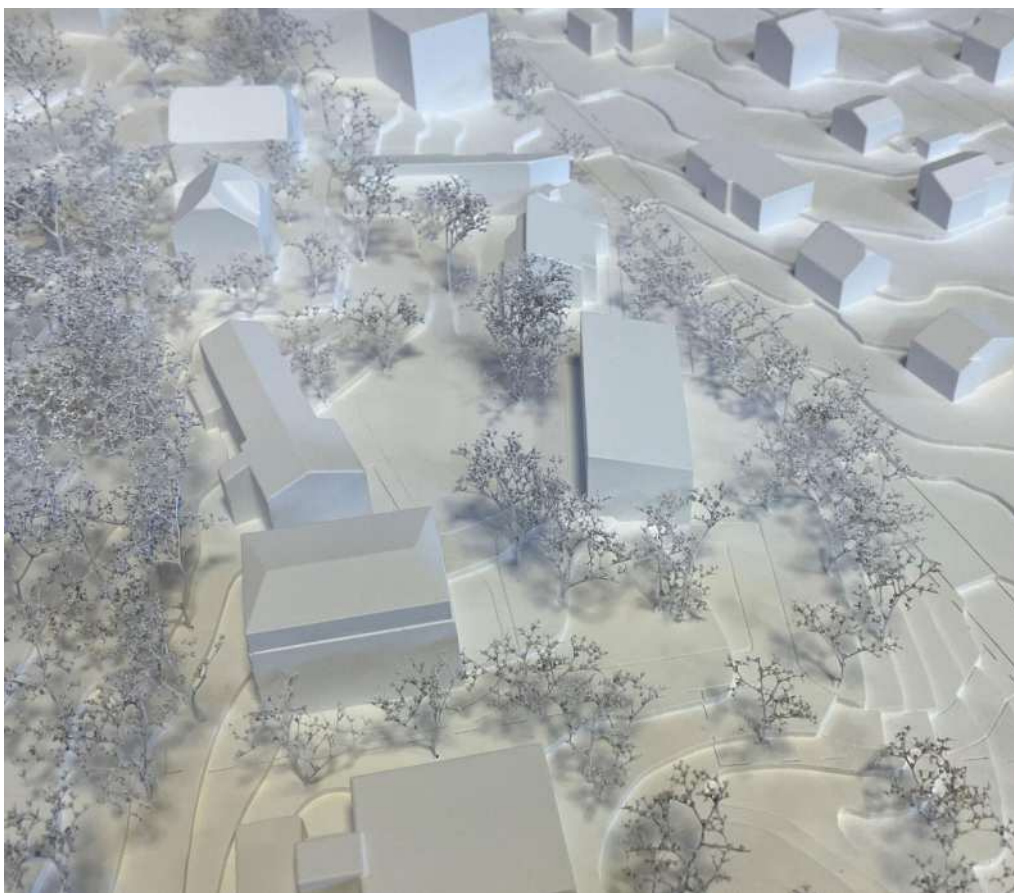
Le **nouveau bâtiment** accueille au rez supérieur, la salle polyvalente qui est de plain-pied avec le jardin central et au rez inférieur, les salles scolaires de dégagement, l'Atelier Cuisine (Office pour la salle polyvalente) de plain-pied avec le jardin sud et les vestiaires et sanitaires de la salle polyvalente. A, l'Ouest, une bande de service accueille la distribution verticale (escalier et ascenseur), les halls d'entrée inférieur et supérieur et les dépôts de la salle polyvalente. Au sous-sol de cette bande service est mis en place la nouvelle centrale de chauffage du site (Chaudière à plaquettes de bois).

La réflexion globale menée pour le renouvellement de production de chaleur du site influence et conduit à pondérer les actions à mener sur la rénovation des enveloppes des bâtiments existants.

Utilisant des moyens structurels s'appuyant sur la construction en bois et la préfabrication, l'architecture des nouveaux volumes bâtis est cohérente avec le concept général développé, basé sur la simplicité et l'efficacité.



Maquette : Vue générale



Maquette : Vue depuis l'ouest du site

GESTION RAISONNÉE DES TERRES

Le projet vise des mouvements de terre minimums, en évitant tout d'abord les successions : selon la topographie, les zones de construction sont définies en fonction des contraintes de terrain et des besoins des habitants. Les zones de construction sont définies en fonction des contraintes de terrain et des besoins des habitants. Les zones de construction sont définies en fonction des contraintes de terrain et des besoins des habitants.



Les équipements de terre

- Zone d'équipement de terre (100 m²)
- Zone d'équipement de terre (100 m²)
- Zone d'équipement de terre (100 m²)



Présentation des techniques de gestion des terres

RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX SUR LE SOL

Le réemploi des matériaux de construction existant sur le site est un objectif du projet. L'objectif est de réutiliser les matériaux de construction existant sur le site. Les matériaux de construction existant sur le site sont réutilisés pour la construction des bâtiments.



Le réemploi des sols

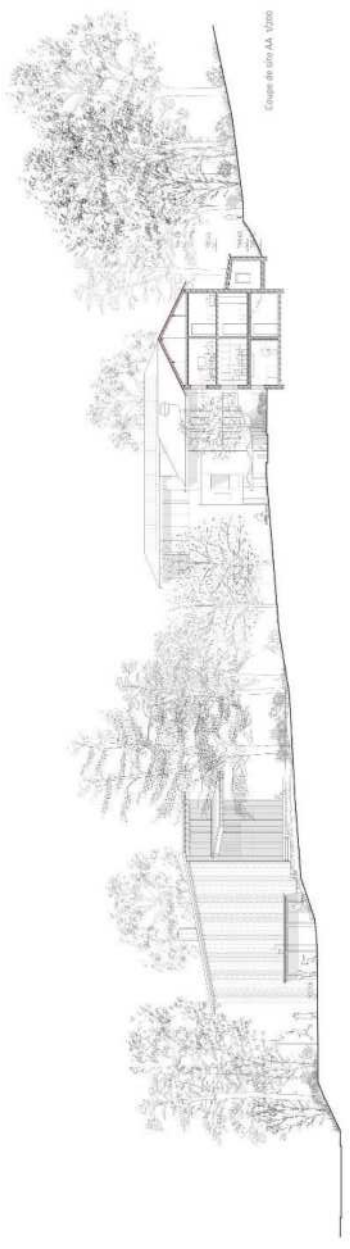
- Zone de réemploi des sols (100 m²)
- Zone de réemploi des sols (100 m²)
- Zone de réemploi des sols (100 m²)



Présentation des techniques de réemploi des matériaux



Vue du praticable avec ses différents sous-espaces



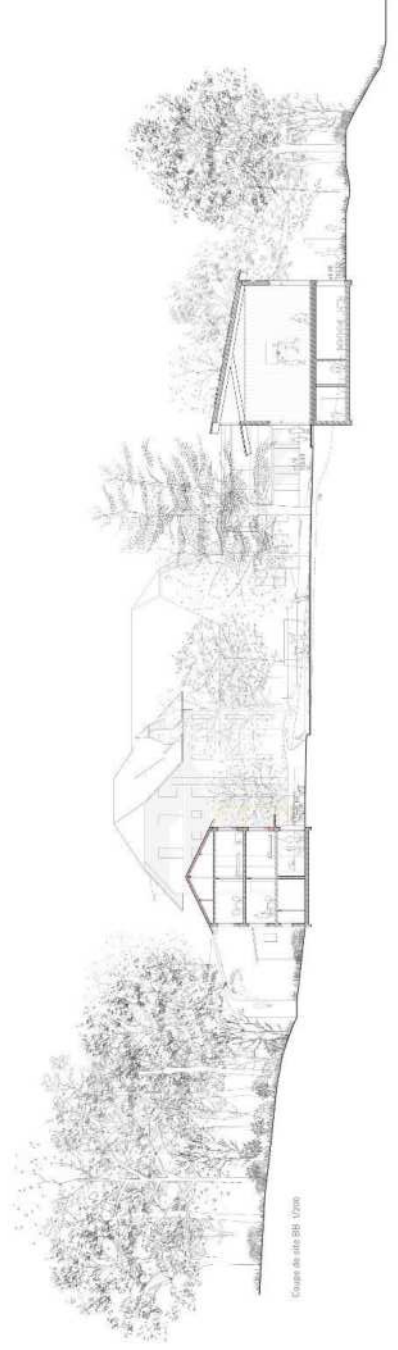
Coupe de 0m AA 1/200





Assimilatif global des usages

- Zone de développement à vocation résidentielle
- Zone de développement à vocation commerciale
- Zone de développement à vocation industrielle
- Zone de développement à vocation agricole
- Zone de développement à vocation publique
- Zone de développement à vocation mixte

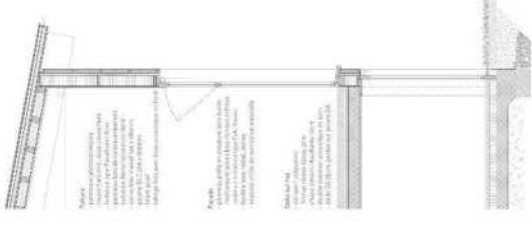
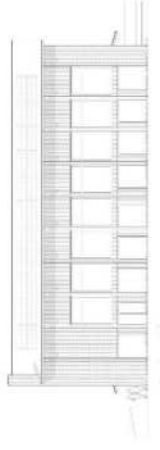
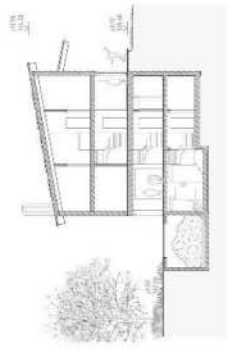
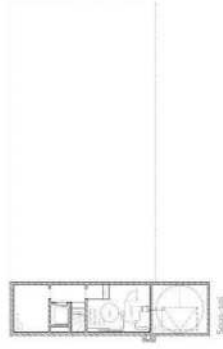
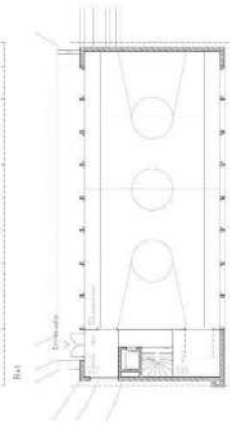
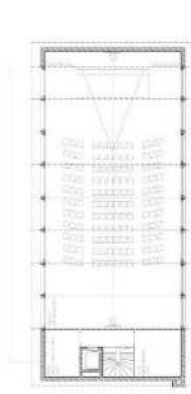


Exemple de site 201 - 100%

The image displays four architectural floor plans of a building, arranged in a 2x2 grid. The plans are labeled as follows:

- R+1**: Top-left plan, showing a layout with multiple rooms and a central staircase area.
- R+2**: Top-right plan, showing a layout with several rooms and a central staircase area.
- Comble**: Bottom-left plan, showing a layout with a large central room and a staircase.
- Store and / vend. 2L**: Bottom-right plan, showing a layout with a large central room and a staircase.

5. HALLE POLYVALENTE

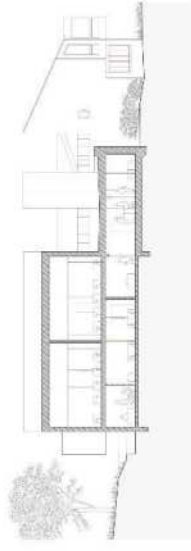


Vue intérieure de la salle polyvalente

6. ÉCOLE

CMP - ASSOCIATION LE CHÂTEAU - MEP

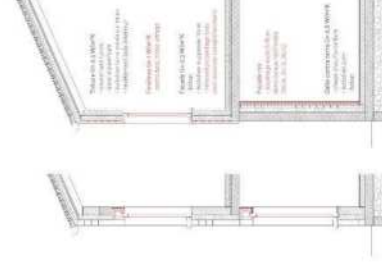
AU HAMEAU



Coupe transversale 1/200



Coupe 1/30 - Salles des classes



Coupe 1/30 - Salles des classes

ÉLÉ	Surface	Volume	Hauteur	Profil
R+0	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+1	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+2	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+3	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+4	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+5	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+6	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+7	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+8	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+9	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+10	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+11	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+12	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+13	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+14	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+15	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+16	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+17	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+18	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+19	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m
R+20	1000 m²	1000 m³	10 m	10 m

Architecte :	NB ARCHITECTES SARL, Lausanne
Architecte paysagiste :	CECILE ALBANA PRESSET, Lausanne
Ingénieur civil :	MONOD-PIGUET+ASSOCIES INGENIEURS CONSEILS SA, Lausanne

Le concept d'intervention prévoit le maintien en l'état du bâtiment Ado'Suite, la rénovation et transformation du Pavillon, de la Villa, de la Ferme et de l'Ecole-administration et la construction d'un nouveau bâtiment (Halle polyvalente et locaux de formation).

Le bâtiment du Coteau est aménagé et utilisé comme lieu de dégagement pour des secteurs d'activités qui seront en travaux sur la parcelle principale (unité de vie par exemple).

La nouvelle construction s'implante dans le prolongement du bâtiment Ecole-Administration, son niveau supérieur s'accordant avec le niveau supérieur du bâtiment existant. Un lien physique entre les deux bâtiments est établi via la prolongation de la coursive de distribution nord. La volonté de conserver le niveau de référence du bâti existant a pour conséquence, pour le nouveau bâtiment, de perdre une relation directe de plain-pied, au nord, entre le programme de formation, déployé au niveau supérieur, et le jardin central et entre la salle polyvalente et la place des sports au sud, la salle étant semi enterrée.

En dehors d'absence de lien de ses locaux principaux avec les aménagements extérieurs, le nouveau bâtiment présente une volumétrie singulière, sans rapport avec le bâti existant. L'espace, séparant le bâtiment Ecole-administration du nouveau bâtiment, est résiduel et le lien (Passerelle) entre les deux volumes est fragile et de forme et de nature pas clairement définies.

La vision d'ensemble sur les aménagements extérieurs, qui veulent s'inscrire dans un esprit de restauration douce, manque de clarté. Les propositions isolées d'alignements d'arbres (Verger au sud du Pavillon, couvert de verdure au sud de la Villa et de la Ferme) se justifient difficilement dans le contexte. Les véhicules sont positivement contenus en dehors du centre du site et répartis en deux zones de stationnement, à l'est et à l'ouest, ayant chacune un accès depuis le chemin de la Cigale.

Le bâtiment **Ado'Suite** conserve son état et, globalement, ses fonctions actuelles. La structure de jour est installée au nord-Ouest du premier étage ainsi que deux ateliers.

Le **Pavillon** conserve globalement ses affectations actuelles. Outre la rénovation de l'enveloppe du bâtiment, quelques transformations intérieures sont proposées. Les chambres de l'unité d'habitat, réparties entre le premier et le second étage, sont redistribuées et redimensionnées pour répondre aux exigences de surface de l'OFJ. Au rez, la cuisine est conservée et la configuration des locaux du personnel est légèrement revue pour offrir les surfaces demandées dans le programme.

La **Villa** est rénovée et transformée. L'unité d'habitat reste répartie sur les trois premiers niveaux (Au Rez, les espaces communs, au 1^{er} et 2^{ème} étage, les chambres) et dispose d'un nouvel escalier spécifique et central. Le troisième étage accueille le second appartement de

progression accessible de façon indépendante par l'escalier nord. Un ascenseur extérieur, placé à l'ouest, permet de desservir tous les niveaux.

La **Ferme** est rénovée et transformée. L'unité d'habitat est réaménagée en annexant, au rez-de-chaussée, une trame d'Atelier et en annexant, au premier étage, la trame d'accès à la grande salle. Les nouvelles surfaces récupérées permettent de disposer les huit chambres et le veilleur au premier étage et de généreux locaux communs au rez-de-chaussée. Au deuxième étage la grande salle est conservée mais son accès intérieur est supprimé. Un nouvel escalier extérieur permet d'atteindre la porte d'accès nord de la grande salle et lui confère un statut plus indépendant. En conséquence, de nouveaux locaux sanitaires sont créés aux combles. Pour ce bâtiment, la mise en place d'un ascenseur n'est pas proposée.

Le bâtiment **Ecole-Administration** est rénové. Le premier étage conserve quatre classes. Une salle des maîtres et une salle de réunion y sont également aménagées. Le rez est transformé pour accueillir l'ensemble du programme de l'administration.

Le **nouveau bâtiment** accueille au rez inférieur, un hall d'accès à la salle polyvalente qui se trouve semi-enterrée un niveau plus bas. Ce palier d'accueil offre également deux salles de réunion et un premier vestiaire pour la salle. Au niveau inférieur, hormis la salle, on trouve le second vestiaire et les dépôts liés à la salle ainsi que l'Atelier Cuisine/office. Si la relation de ce dernier avec la salle est fonctionnellement correcte, cette position semi-enterrée pour un lieu de formation n'est pas adéquate. Il n'y a pas de lien entre les parties inférieures et le rez supérieur du bâtiment. Le niveau supérieur réunit en trois secteurs, la cinquième classe, les cinq salles de dégagement et les trois salles d'appui.

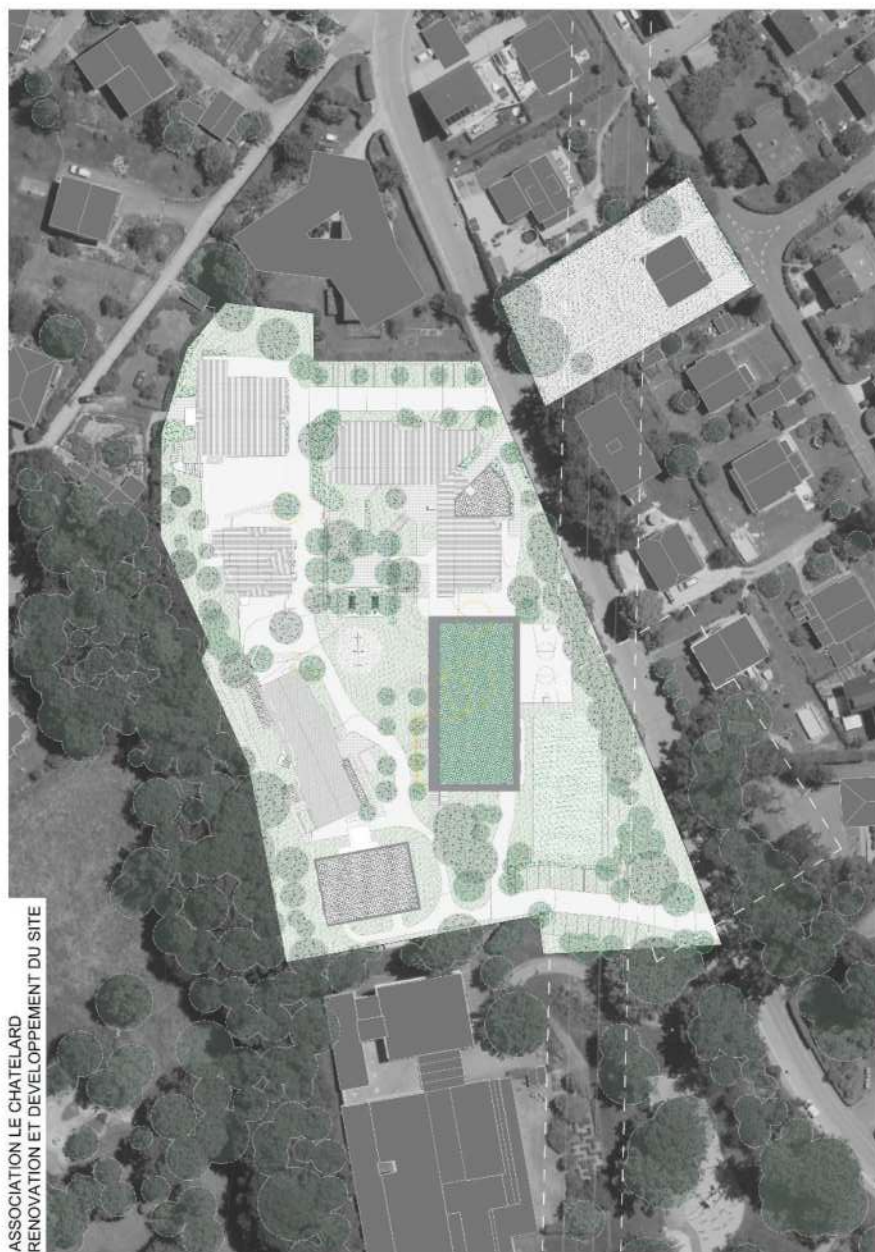
Si certaines pistes de transformation proposées pour les bâtiments existants ont suscité de l'intérêt, que l'approche du stationnement sur le site a été jugée pertinente, la volumétrie, l'implantation et les relations avec l'environnement immédiat du nouveau bâtiment n'ont pas convaincus le collège d'expert.



Maquette : Vue générale



Maquette : Vue depuis l'ouest du site



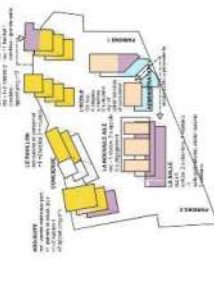
LE SITE - LE CONTEXTE DANS SON ENVIRONNEMENT

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation et de développement du site. Le projet est porté par l'association Le Châtelard, qui a pour objectif de créer un cadre de vie de qualité pour les habitants du site. Le projet est composé de plusieurs phases, dont la première est la rénovation des bâtiments existants. Cette phase est suivie de la construction de nouveaux bâtiments, qui seront conçus pour répondre aux besoins des habitants du site. Le projet est financé par le conseil municipal de la commune et par des fonds privés. Le projet est en cours de réalisation et devrait être achevé en 2025.



LE GRAND JARDIN, LES MAROINNIERS ET L'ÉCOLE

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation et de développement du site. Le projet est porté par l'association Le Châtelard, qui a pour objectif de créer un cadre de vie de qualité pour les habitants du site. Le projet est composé de plusieurs phases, dont la première est la rénovation des bâtiments existants. Cette phase est suivie de la construction de nouveaux bâtiments, qui seront conçus pour répondre aux besoins des habitants du site. Le projet est financé par le conseil municipal de la commune et par des fonds privés. Le projet est en cours de réalisation et devrait être achevé en 2025.



PROGRAMME - TER ET RESTRUCTURATION

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation et de développement du site. Le projet est porté par l'association Le Châtelard, qui a pour objectif de créer un cadre de vie de qualité pour les habitants du site. Le projet est composé de plusieurs phases, dont la première est la rénovation des bâtiments existants. Cette phase est suivie de la construction de nouveaux bâtiments, qui seront conçus pour répondre aux besoins des habitants du site. Le projet est financé par le conseil municipal de la commune et par des fonds privés. Le projet est en cours de réalisation et devrait être achevé en 2025.



L'ÉCOLE ET LA NOUVELLE ALLE

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation et de développement du site. Le projet est porté par l'association Le Châtelard, qui a pour objectif de créer un cadre de vie de qualité pour les habitants du site. Le projet est composé de plusieurs phases, dont la première est la rénovation des bâtiments existants. Cette phase est suivie de la construction de nouveaux bâtiments, qui seront conçus pour répondre aux besoins des habitants du site. Le projet est financé par le conseil municipal de la commune et par des fonds privés. Le projet est en cours de réalisation et devrait être achevé en 2025.



LES MAROINNIERS - CONTENUANCES ET ÉCARTILLAGES

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation et de développement du site. Le projet est porté par l'association Le Châtelard, qui a pour objectif de créer un cadre de vie de qualité pour les habitants du site. Le projet est composé de plusieurs phases, dont la première est la rénovation des bâtiments existants. Cette phase est suivie de la construction de nouveaux bâtiments, qui seront conçus pour répondre aux besoins des habitants du site. Le projet est financé par le conseil municipal de la commune et par des fonds privés. Le projet est en cours de réalisation et devrait être achevé en 2025.



LE GRAND JARDIN - UN GRAND PAYSAN AMOUREUX OFFRANT DES ESPACES DE JEU ET DE SPORTS

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation et de développement du site. Le projet est porté par l'association Le Châtelard, qui a pour objectif de créer un cadre de vie de qualité pour les habitants du site. Le projet est composé de plusieurs phases, dont la première est la rénovation des bâtiments existants. Cette phase est suivie de la construction de nouveaux bâtiments, qui seront conçus pour répondre aux besoins des habitants du site. Le projet est financé par le conseil municipal de la commune et par des fonds privés. Le projet est en cours de réalisation et devrait être achevé en 2025.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation et de développement du site. Le projet est porté par l'association Le Châtelard, qui a pour objectif de créer un cadre de vie de qualité pour les habitants du site. Le projet est composé de plusieurs phases, dont la première est la rénovation des bâtiments existants. Cette phase est suivie de la construction de nouveaux bâtiments, qui seront conçus pour répondre aux besoins des habitants du site. Le projet est financé par le conseil municipal de la commune et par des fonds privés. Le projet est en cours de réalisation et devrait être achevé en 2025.

La Ferme

La Villa

Le Pavillon

Ado-suite

L'Ecole

La Nouvelle Aile



ASSOCIATION LE CHATELARD
RENOVATION ET DEVELOPEMENT DU SITE

PLANS REZ ENTREE
CHEMIN DE LA GIGALE
ALT. 703.16
1/200

NB.ARCH + C. PRESSET + MONOD&PIQUET

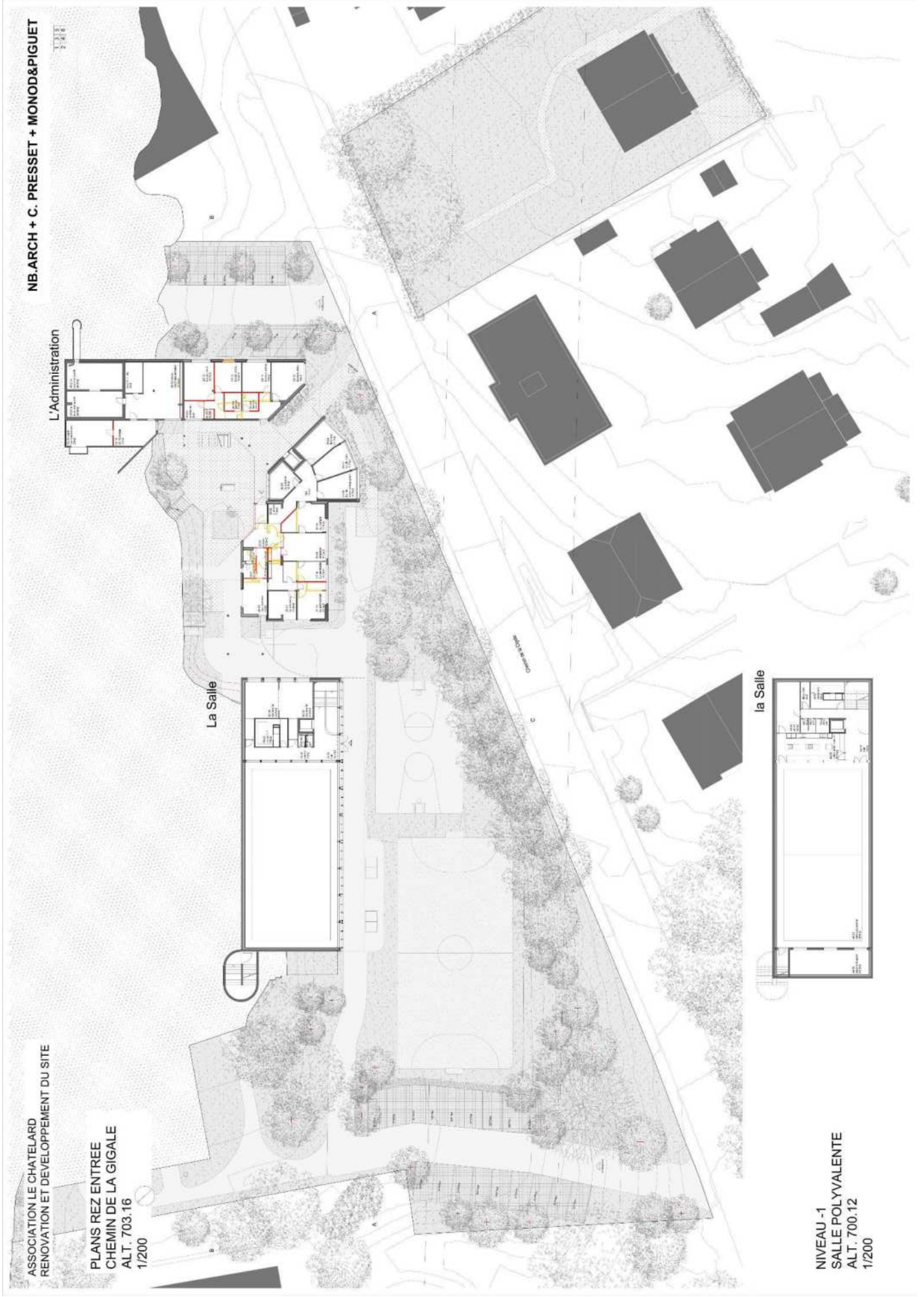
1 3 5
2 4 6

L'Administration

La Salle

la Salle

NIVEAU -1
SALLE POLYVALENTE
ALT. 700.12
1/200



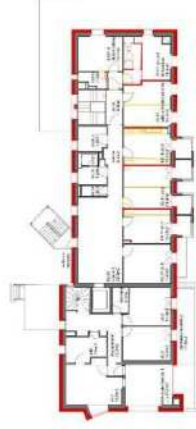
Ado Suite

Le Pavillon

La Villa

La Ferme

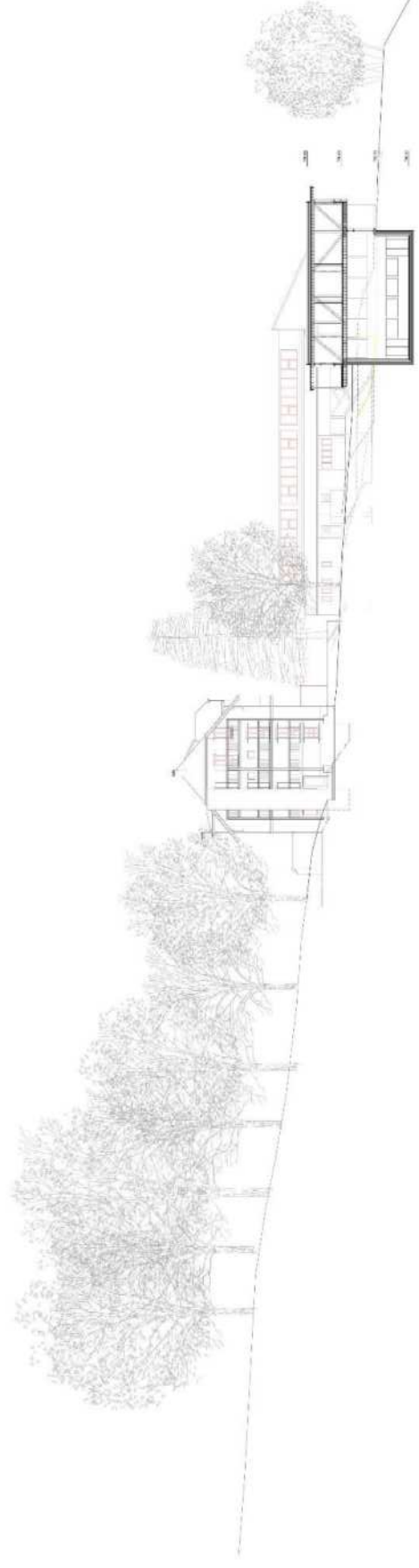
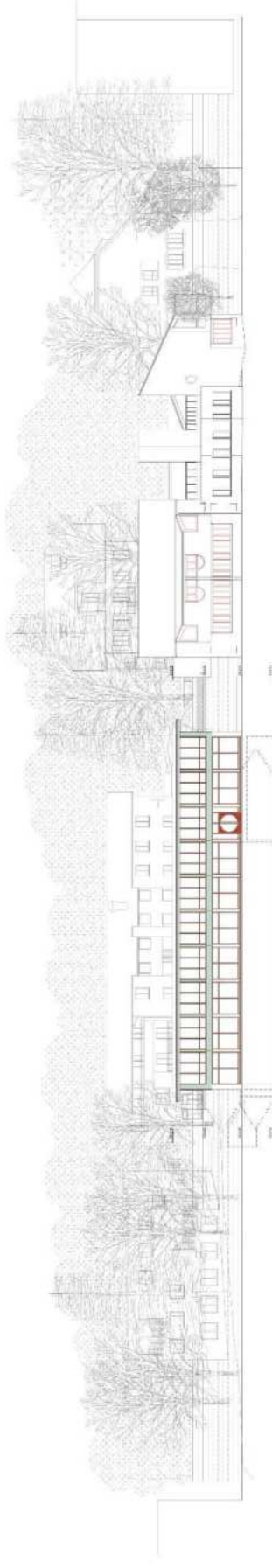
NIVEAU +3



NIVEAU +2



NIVEAU +1



Considérations générales

L'Association Le Châtelard remercie vivement tous les membres des équipes ayant collaboré aux propositions qui ont été remises. Chacune a contribué au débat.

L'important travail accompli a permis à l'Association de se positionner à partir d'une diversité de possibilités comportant, pour toutes, des aspects intéressants. Ceci a confirmé la pertinence de la procédure retenue du mandat d'étude parallèle pour cerner ce genre de problématique.

La question du coût de réalisation était une contrainte notable pour l'étude de ce projet. Toutes les équipes se sont efforcées de développer des solutions s'approchant du coût cible recherché. Les coûts annoncés par chaque équipe dans leur rapport final de projet oscillent entre 12 et 14 millions de francs TTC. A ce stade des études, ces coûts sont indicatifs. Bien que parfois très étayée, l'approche financière n'est pas toujours abordée de la même façon. Elle peut comporter des lacunes ou des ajouts qui rendent une comparaison objective entre projet difficile. Ceci d'autant plus que la transformation de bâtiments rend l'exercice toujours plus difficile. Néanmoins, un ordre de grandeur de coût se profile à l'issue du MEP et permettra à l'Association de se préparer à répondre aux demandes de crédit à venir.

Désignation du lauréat

A l'issue des délibérations du vendredi 9 juin et du mercredi 14 juin 2023, le collège d'experts a retenu, à l'unanimité le projet « Au Hameau » de l'équipe :

Architecte :	JOUD VERGELY BEAUDOIN ARCHITECTES SARL, Lausanne
Architecte paysagiste :	ATELIER PLUM, Genève
Ingénieur civil :	STRUCTURAME SARL, Genève
Physique du bâtiment :	PERENZIA SARL, Lausanne

La simplicité, la délicatesse et l'équilibre de ce projet, très abouti dans tous ses aspects, ont été soulignés. Le nouveau bâtiment trouve sa place naturellement sur le site. Sa volumétrie s'ajoute harmonieusement à l'ensemble bâti existant. Son architecture, évoquant la grange ou la halle des fêtes d'un village, correspond bien à l'esprit du lieu. Sa fonction n'est pas contenue entre ces murs mais interagit avec son environnement. La surélévation du bâtiment Ado Suite complète, sans impact au sol, le dispositif des constructions nouvelles et chapeaute ce bâtiment d'un vrai toit. Le concept des aménagements extérieurs tout en étant cohérent avec la vision générale du projet, reconnaît également les rapports avec les parcelles voisines. Les interventions dans les bâtiments existants sont raisonnables et répondent au fonctionnement de l'institution. L'approche additionnelle proposée, concernant le renouvellement de la production de chaleur, est intéressante et permet d'intégrer en amont une réflexion qui participera à une approche pondérée de la question énergétique et d'enveloppe pour les différents bâtiments du site. La nouvelle chaufferie

centrale à bois étant proposée sous la salle polyvalente (Livraison des plaquettes depuis le nouvel accès créé sur le chemin de la Cigale), le nouveau bâtiment conforte ainsi son rayonnement et son rôle de pivot du site dans l'avenir.

Les 5 équipes ont été informées par téléphone, par le Président du collège d'experts et ont été conviées par courrier pour le vernissage de l'exposition des projets, le mardi 27 juin, à 18h sur le site du Châtelard.

Droits d'auteur

Le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions des concurrents indemnisés deviennent propriétés du maître de l'ouvrage.

Poursuite du mandat

L'équipe lauréate désignée par le collège d'experts est recommandée au maître de l'ouvrage pour la poursuite des mandats.

Le présent rapport a été approuvés par le maître de l'ouvrage et les membres du collège d'experts le 26 juin 2023.

M. Jacques Richter

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Richter', written over a dotted line.

M. Guy Gaudard

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Gaudard', written over a dotted line.

Mme Stephanie Bender

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Bender', written over a dotted line.

M. Jean-Yves Le Baron

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.-Y. Le Baron', written over a dotted line.

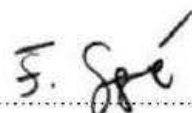
M. Marco Bosso

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Bosso', written over a dotted line.

M. Stéphane Binggeli

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Binggeli', written over a dotted line.

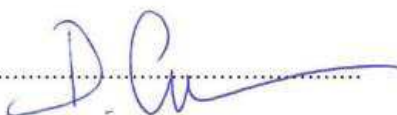
M. François Gorgé

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Gorgé', written over a dotted line.

M. Christian Beaud

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Beaud', written over a dotted line.

M. Didier Caron

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Caron', written over a dotted line.

